

NEUVECELLE

93



L'Abbaye de Maraîche

Un des plus jolis buts de promenade des environs est la chapelle, dite improprement abbaye, de MARAICHE, à 30 minutes à peine d'Evian. On y accède par une belle route ombragée de platanes et bordée de villas enfouies dans la verdure.

Maraîche était, au XIII^e siècle, un prieuré de l'abbaye d'Abondance. Sous la chapelle, jusqu'au lac, dévalent les coteaux où mûrit le vin renommé de Maraîche.

La vue dont on y jouit est admirable. Sur la côte suisse, Lausanne s'élève en amphithéâtre ; le lac, jusqu'à la pointe d'Yvoire, est sillonné de bateaux à vapeur, d'embarcations, de grandes barques ou cochères aux voiles latines ; le Moléson, la Dent de Jaman, les Rochers de Naye, les Mémises, le mont César et la Dent d'Oche s'emportent violemment dans l'azur.

C'est un site délicieux qui tente les nombreux artistes en villégiature à Evian ou dans les environs. Un coucher de soleil vu de Maraîche est un spectacle de toute beauté.



Page de couverture :

Chapelle de Maraîche (photo Charles PERNET)

En haut à droite :

Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XII^e siècle)

Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable

Devise : UBIQUE (partout).

Sommaire

Le mot du Maire	3
Compte administratif 1991 et Budget 1992	4
La vie scolaire neuvecelloise	6
Concours des maisons fleuries 1992	10
Concours départemental du fleurissement des communes.....	11
Les réunions du Conseil Municipal en 1992.....	13
Etat civil 1892.....	16
Etat civil 1992.....	17
Les permis de construire en 1992	18
Investissements - travaux 92	19
Notre église	20
Chronique des associations :	
Le club de l'amitié, Gym Nouvelle Forme	23
Les donateurs de sang, l' ADMR	24
Bibliothèque Communale, Association Omnisports de Neuvecelle Hand Ball	25
Notre commune vue du ciel	26
Un voyage humanitaire en Roumanie	28
Neuvecelle dans la mouvance de la politique	31
Les déchets ménagers	41
Bicentenaire de la Révolution en Gavot et à Neuvecelle.....	44
Le lac Léman	47
Lettre d'un pêcheur prisonnier à sa fiancée	47
Qui reconnaissez-vous?	48
Nos joies... nos peines... nos vœux	48
Vie pratique	49

*L'équipe de rédaction
vous présente
ses meilleurs vœux*

J. VAUDAUX

Les pieds sur la terre

Z.I. Chez Millet - 320, route de Bonneville
74970 MARIGNIER
Tél. 50.34.52.80 - Fax 50.34.60.00

Route de Taninges - VÉTRAZ-MONTHOUX
74100 ANNEMASSE
Tél. 50.36.78.80 - Fax 50.36.78.83

novarina matériaux



128, Boulevard
de la Corniche
THONON-LES-BAINS
Tél. 50.71.25.98

PROMATER
TOUS LES MATERIAUX DU BATIMENT

LE MOT DU MAIRE

SARL
**garage
sautenet**



**VENTES
NEUF
OCCASION**

AGENT
RENAULT

*Réparations mécaniques
Carrosserie • Peinture
Dépannage*

Tél. 50.75.00.32 - 74500 EVIAN-LES-BAINS

Sani Flamme

**CHAUFFAGE
SANITAIRE**



Installation - Régulation
Traitement des eaux
Ramonage - Dépannage
Entretien brûleurs

Roger VESIN - Lugrin-Véron - Tél. 50.76.06.05

Voyages
SAT

licence A. 285

11, av. J.-Ferry
74200 THONON
Tél. 50.71.00.88 +
Télex : 370.401

**Réservation électronique
pour le monde entier**

Marignan

VIN DE SAVOIE A.O.C.

JACQUES GUYON
- Vigneron, route de Marignan

B.P. 14 - 74140 SCIEZ
Tél. 50.72.83.13 et 50.72.76.55

Depuis quelques temps, on a l'impression que les journaux et la télévision se relayent comme des marchands de panique. Rien ne va plus, ce qui s'appelle rien ! Les entreprises ? Elles ferment les unes après les autres. L'emploi ? en voie de disparition. Le président : il vit encore ? Il n'est question que d'affaires, de règlements de comptes, de faillites et de drames... Il n'y a que le chômage pour prospérer. Même ce qui est normal n'a d'existence que parce que nous avons évité miraculeusement une catastrophe... La FRANCE est au bord du gouffre... Valeurs et espoirs : en miettes partout...

Il est vrai que les changements se sont accélérés autour de nous. Dans notre région encore plus qu'ailleurs. La montagne, les frontaliers nous avaient permis d'échapper à une crise que le reste du pays a connu avant nous. Aujourd'hui, les chantiers tournent au ralenti et l'économie suisse a renvoyé dans leurs foyers nombre de salariés. Nous sommes en face d'une réalité nouvelle avec des difficultés auxquelles nous n'étions pas habitués. Est-ce suffisant pour se laisser emporter par cette vague de désolation ? Certes non ! Chacun se rend bien compte qu'une population ne peut s'accroître de 50% tous les dix ans, que le coût des loyers ou le prix des terrains ne peuvent s'envoler indéfiniment. Il arrive un jour où le cours de la vie a besoin de retrouver son équilibre pour être durable.

S'ajoute, de plus, une course à qui exploitera le premier l'angoisse de l'an 2000. Nous arrivons à la fin d'un millénaire. Il n'est pas possible qu'il ne se passe pas quelque catastrophe. Pas n'importe laquelle, bien sûr. Quelque chose à l'échelle de l'anniversaire ! Les médias nous prédisent que nous en vivons aujourd'hui les signes annonciateurs. Tout y est, même les coupables : politiques, juges, policiers, médecins, professeurs, écoliers, clergés... personne n'échappe à la suspicion. Nous n'attendons pas des journalistes qu'ils tiennent des discours lénifiants, peut-être un peu plus de réalisme et moins de morale. Car malgré nos problèmes, il est des pays où la FRANCE fait encore rêver ! Un récent voyage en ROUMANIE nous a permis de toucher du doigt ce qu'est la pauvreté et parfois la misère. La morosité actuelle mérite d'être relativisée.

Alors que sera l'année qui vient ? Sans doute ni pire ni meilleure que les autres. Simplement, ce que nous voudrons en faire. Je souhaite à chacun d'entre vous qu'elle soit bonne.

Louis DURET,
Maire

Budget 1992 PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

60 Denrées et fournitures.....	232.900
61 Frais de personnel.....	2.135.000
62 Impôts et taxes.....	13.558
63 Travaux et services extérieurs.....	1.450.416
64 Participations et contingents.....	1.822.481
65 Allocations et subventions.....	348.166
66 Frais de gestion générale.....	489.132
67 Frais financiers.....	1.062.237
69 Charges exceptionnelles.....	50
82 Charges antérieures.....	6.500
83 Prélèvement pour dépenses investissement.....	1.468.154
TOTAL.....	9.028.594

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

70 Produits d'exploitation.....	2.125.000
71 Produits domaniaux.....	59.468
72 Produits financiers.....	6.437
73 Recouvrement - subventions.....	115.700
74 Dotations versées par l'Etat.....	2.262.363
75 Impôts indirects.....	1.110.108
76 Impôts directs autres que contributions.....	19.000
77 Impôts directs.....	2.956.817
79 Produits exceptionnels.....	100.000
82 Produits antérieurs.....	273.701
TOTAL.....	9.028.594

SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES

06 Déficit d'investissement reporté.....	417.865
13 Frais extraordinaires.....	125.000
14 Participations à des travaux d'équipements.....	203
16 Remboursements d'emprunts.....	673.482
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme.....	11.414
21 Acquisition biens meubles et immeubles.....	1.467.709
23 Travaux de bâtiment et génie civil.....	3.054.905
27 Dépôts et cautionnements versés.....	1.840
TOTAL.....	5.752.418

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

10 Subventions.....	827.331
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement.....	1.468.154
14 Participation sur travaux d'équipement.....	2.061.793
16 Produits des emprunts.....	1.395.140
TOTAL.....	5.752.418

Compte Administratif 1991

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

60 Denrées et fournitures.....	218.368,21
61 Frais de personnel.....	1.946.962,46
62 Impôts et taxes.....	6.745,00
63 Travaux et services extérieurs.....	1.066.907,20
64 Participations et contingents.....	1.602.287,38
65 Allocations et subventions.....	232.775,03
66 Frais de gestion générale.....	439.973,35
67 Frais financiers.....	950.454,35
69 Charges exceptionnelles.....	1.681,00
82 Charges antérieures.....	53.311,64
83 Prélèvement pour dép. investissement.....	1.876.999,50
TOTAL.....	8.396.465,12
Excédent de clôture - Fonctionnement.....	273.701,20

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

70 Produits de l'exploitation.....	2.070.963,46
71 Produits domaniaux.....	134.627,16
72 Produits financiers.....	6.363,26
73 Recouvrement - subventions.....	121.510,14
74 Dotations versées par l'Etat.....	2.277.508,00
75 Impôts indirects.....	960.550,95
77 Contributions directes.....	2.526.069,00
79 Produits exceptionnels.....	102.913,35
82 Produits antérieurs.....	469.661,00
TOTAL.....	8.670.166,32

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

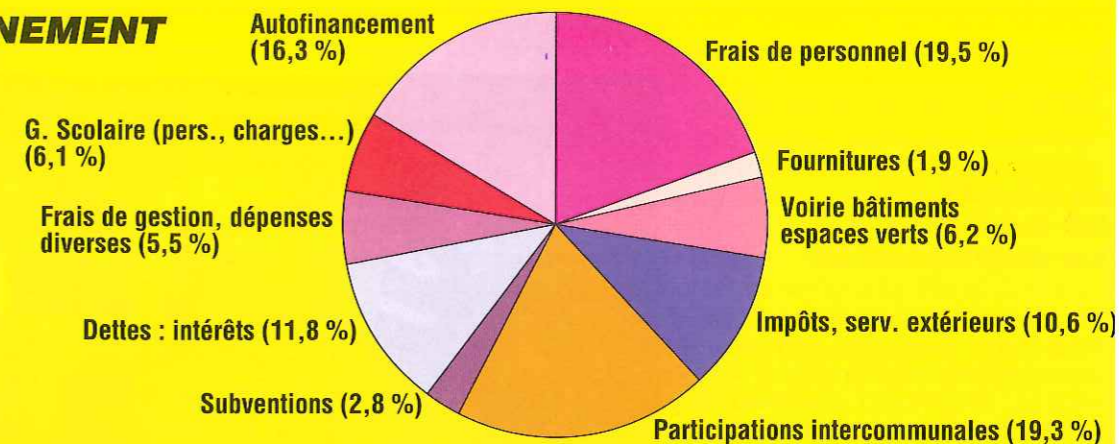
06 Déficit d'investissement reporté.....	75.497,00
13 Frais extraordinaires.....	356.852,36
14 Taxe locale d'équipement.....	4.018,00
16 Remboursement capital emprunts.....	565.705,81
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme.....	10.546,70
21 Acquisition de biens meubles et immeubles.....	1.770.906,22
23 Travaux de bâtiment et génie civil.....	5.599.201,30
TOTAL.....	8.382.727,39
Déficit de clôture - Investissement.....	417.864,96

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

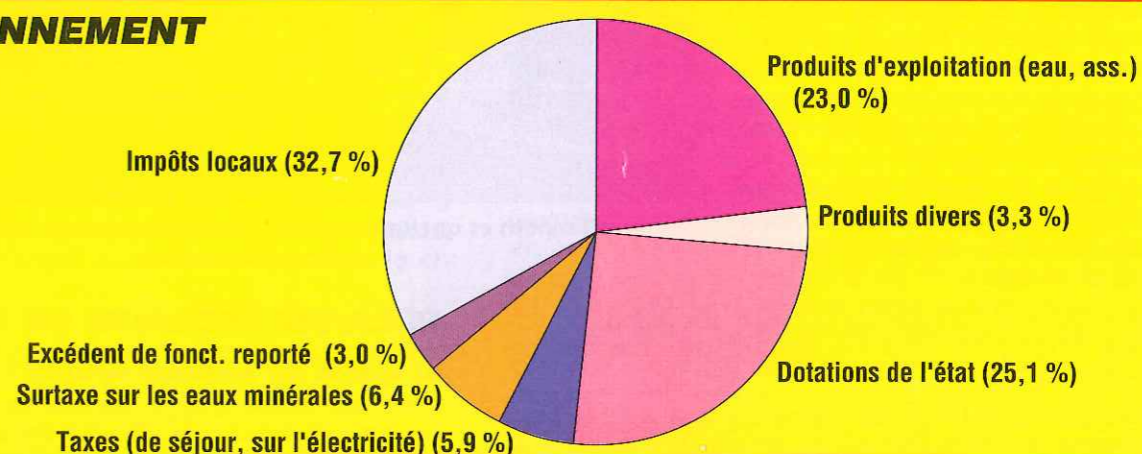
10 Subventions d'équipement, dons et legs.....	1.205.996,00
11 Prélèvement sur recettes fonctionnement.....	1.876.999,50
14 Participation travaux d'équipement.....	1.083.066,93
16 Produits emprunts.....	3.798.800,00
TOTAL.....	7.964.862,43
Excédent de clôture - Fonctionnement.....	273.701,20
Déficit de clôture - Investissement.....	417.864,96
Déficit global de clôture.....	144.163,76
Reste à réaliser : dépenses.....	588.311,00
recettes.....	1.122.791,00

BUDGET 92 (Budget Primitif et Budget Supplémentaire)

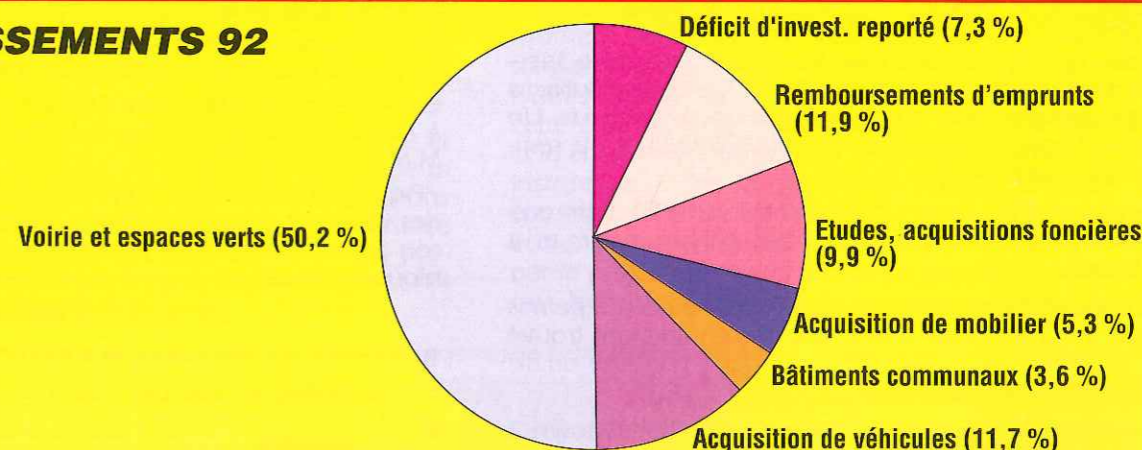
FONCTIONNEMENT DÉPENSES



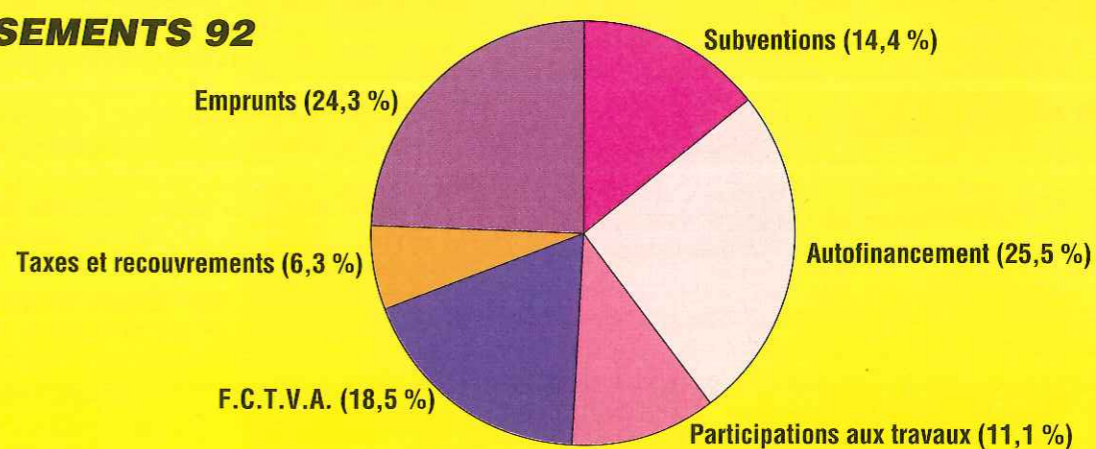
FONCTIONNEMENT RECETTES



INVESTISSEMENTS 92 DÉPENSES



INVESTISSEMENTS 92 RECETTES



LA VIE SCOLAIRE NEUVECELLOISE

A) LA VIE DE NOS PETITS EN MATERNELLE

L'école maternelle a accueilli 76 enfants de 3 à 5 ans. Une troisième classe maternelle a été ouverte, l'inspection académique a nommé Madame GROBEL Jacqueline actuellement en congé parental et remplacée par Mademoiselle PASQUIER Emmanuelle.

Grâce à la municipalité, les enfants ont pu être accueillis dans de bonnes conditions.

Au cours de l'année écoulée, de nombreuses activités se sont déroulées pour la joie et l'éveil de nos chérubins.

Une sortie en Octobre de la classe des grands au terrain Tholstrup à la recherche des trésors de l'automne.

Puis en Novembre, cette même classe a visité la boulangerie de Petite Rive où les enfants ont assisté à la fabrication du pain (Merci à Monsieur et Madame GREPILLAT pour leur sympathique accueil).

Pour la fête de Noël, tous les enfants ont vu le spectacle de la compagnie du "West". Le Cirque Julius a été applaudi ainsi que la distribution de cadeaux. Un grand merci à Monsieur Alain MORAND qui a remplacé le père Noël.

En Janvier le concert de Jean NATY BOYER a été prétexte à manipuler toutes sortes d'instruments et à danser.

L'enneigement capricieux de Février ne nous a permis que 2 sorties neige à BERNEX. Les enfants ont trouvé leur plaisir dans différents jeux : luge raquette ou ski de fond.

Le carnaval, avec le spectacle de KINO le clown a semé un grain de fantaisie. Tous les enfants sont repartis maquillés à la maison.

L'invitation au Poney Club de NEUVECELLE fut fort bien appréciée, merci à Dominique MARTINERIE qui a fait faire un tour de poney à chaque enfant.

Grâce au projet "Volume et Matière" les enfants des classes moyenne et grande sections, ont modelé, tissé, noué, assemblé divers matériaux avec l'aide et la participation de Madame Elisabeth SULPICE. Ce projet s'est étalé sur tout le long de l'année comprenant 30 séances d'activités.

L'année 91 - 92 aura été marquée par l'ouverture de la 3ème classe de maternelle.

Nous nous félicitons que tous les enfants de NEUVECELLE aient pu être scolarisés dès l'âge de 3 ans.

Madame Corinne LEMUET



Elisabeth et quelques enfants confectionnent des décorations pour la fête scolaire

B) LA VIE SCOLAIRE EN PRIMAIRE :

a) Classe de Madame GAILLET :

En Janvier, sortie de 5 jours classe de neige à BERNEX. Les enfants des classes CP, CE1 ont participé au spectacle animé par Jean NATY BOYER le 27 Janvier 1992 à l'école maternelle.

Au cours du 3ème trimestre à THONON, visite au "cirque Plume" spectacle donné à la MALV. C.I.

En Mai, Juin, les classes de CP, CE1, CE2 ont participé à l'activité piscine. Les cours étaient donnés par des M.N.S.

- Pique-nique des classes CP, CE1, CE2 prévu la veille des vacances scolaires à EVIAN au Parc Dolfus. En raison du mauvais temps, les enfants sont restés pique-niquer à l'école.

Madame GAILLET

B) Classe de Madame MAZZUCHETTI :

Projet pédagogique des séances musicales - programme :

Musiques des montagnes de France.

- Samedi 14 Décembre 1991 : Musiques des Monts du Cantal autour de la vie des baronniers des montagnes auvergnates (montage diapos sur la fabrication du fromage lien entre musique et milieu rural).

- Mardi 28 Janvier 1992 : Chants et musiques de Savoie : chansons, airs et danses diverses des vallées savoyardes.

- Samedi 23 Mai 1992 : Chants des montagnes du soleil, Provence, Pyrénées, catalanes et basques, Corse.

Prolongements : fête scolaire fin d'année. Activité tennis en automne et au printemps en raison d'1 jour par semaine (Mardi lorsque le temps le permet). Ski de fond 1 séance hebdomadaire toujours en fonction du temps.

Madame MAZZUCHETTI

c) Classe de Madame LAGACHE CM1

Activités :

- Ski alpin à Bernex sur cinq demi-journées.
- Ski de fond sur trois demi-journées.
- Promenade en montagne à Bise (une nuit passée au refuge).
- Voile : 10 séances.

Visites :

- Cirque Plume à Thonon à la M.A.L.
- Alimenterium de Vevey.
- Chorales du Léman à Thonon avec les classes CE2, CM2.

Madame LAGACHE

d) Classe de Monsieur BIOLLEY CM2

Seule ou avec d'autres classes de l'école elle s'est impliquée, comme d'habitude, dans la vie locale :

- Aubade à l'occasion de la réunion des personnes seules.
- Cérémonies du 11 Novembre et du 8 Mai.
- Inauguration de la Place de la Mairie.

Elle a participé à la journée du ski de fond organisée par l'U.S.E.P. le 5 février aux Moises, inscrivant à son compte 73 km parcourus. D'autres sorties sur le plateau des Brasses ont permis d'améliorer la technique personnelle des élèves, de leur faire aimer le ski de fond et de les préparer au séjour d'une semaine à BONNEVAUX, dans la foulée des J.O. d'ALBERTVILLE qui avaient fait l'objet d'une étude approfondie en classe.

Avec la classe du CM1 elle a bénéficié de l'enseignement de la conduite de l'optimist au Cercle de la Voile d'EVIAN qu'il faut remercier pour l'accueil réservé aux scolaires et la compétence appréciée de ses moniteurs.

Dans le cadre de l'Exposition Féline internationale d'Octobre 1992 à THONON, elle a participé au concours d'affiches réservé aux CM2 et a obtenu un 3ème prix lui donnant droit à un transport gratuit sur les Cars Philippe pour une sortie pédagogique.

Au CERN elle a rencontré des physiciens européens et au cours d'une visite guidée elle a découvert que la recherche pure d'aujourd'hui répond à des questions vieilles comme le monde. Elle a compris la différence fondamentale entre les centrales nucléaires qui produisent de l'énergie à partir de la matière et le CERN où on crée de la matière à partir d'énergie.

Face aux événements dramatiques qui se sont abattus sur le Sud-Est de la France, elle a répondu à l'appel de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole et du Secours Populaire Français, en collectant 812 Francs au profit des coopératives scolaires du Vaucluse et de l'Aude.

Le 20 Octobre 1992 elle a participé à l'opération "Riz pour la Somalie". Sensibilisés par les séquences éducatives adaptées à leur niveau, les élèves de toutes les classes maternelles et élémentaires ont collecté 225 Kg de riz.

Production du "Petit Tailleur" par les classes de CE2, CM1, CM2, à la fête scolaire.

Le séjour à BONNEVAUX restera le moment fort vécu par la classe pendant une semaine en Mars 1992. Grâce à l'aide financière de l'Association des parents, de la participation des familles et de l'aide bénévole d'encadrants compétents, la coop scolaire du CM2 a organisé un séjour qui fut une réussite complète tant par la qualité de l'hébergement que par la préparation matérielle des activités ski de fond et des visites dans le milieu environnant (ferme, fruitière, scierie ancienne et moderne, eaux et forêts, centrale électrique). La soirée musicale classique et folklorique, occasion d'une rencontre amicale avec des classes de Bretagne a marqué fort agréablement ce séjour. Au retour, une exposition de travaux sur 11 panneaux a montré aux parents, s'il fallait encore convaincre de l'aspect positif d'une telle activité, que leurs enfants avaient bien profité de ces "vacances".

Avec les 5èmes Rencontres Chorales Lémaniques les élèves de CE2, CM1 et CM2 de NEUVECELLE ont vécu et animé un grand moment musical avec leurs camarades de Payerne (Vaud) et Vernier (Genève). Ce rassemblement, né de la volonté du Conseil du Léman, a permis la rencontre de 15 chorales scolaires, en provenance des cantons de Genève, Valais et Vaud pour la Suisse et des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie pour la France. Au total c'est près de 800 enfants qui ont présenté un programme des plus variés à la Maison des Sports de THONON le Samedi 13 Juin 1992. En première partie quinze chants ont été exécutés à raison de trois par chacun des cinq groupes composés de chorales issues de cantons ou départements différents afin qu'un travail pédagogique soit réalisé dans l'esprit d'une prise de conscience d'une Communauté Lémanique. La seconde partie a constitué une surprise et un grand moment musical. Une œuvre originale avait été demandée au compositeur haut-savoyard Etienne PERRUCHON. Sur le livret de Jeanne PERRUCHON, cette création : "Le Petit Tailleur" a été écrite pour les cinq chœurs d'enfants de la rencontre et un ensemble instrumental. Dès la présentation de l'œuvre, par le compositeur lui-même qui s'était rendu dans toutes les écoles participantes, les enfants étaient enthousiasmés par le projet. Lors de la répétition générale nos élèves ont bénéficié grâce à la présence physique de



agence léger

TRANSACTION
GESTION
LOCATION

1, place de la Porte d'Allinges - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.05.44 - Fax 50.70.70.52

Lombard

MATÉRIAUX

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN
TÉL. 50.75.02.28

BRICOLAGE

7, PLACE DE LA PORTE D'ALLINGES - 74500 EVIAN
TÉL. 50.75.16.26

à votre service

LE GUIDE DE LA MENUISERIE

Gedimat

La compétence à portée de main

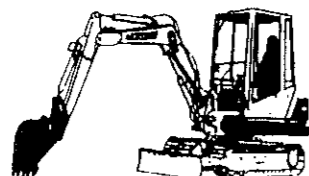


AMÉNAGEMENTS

Pose Canalisations
Terrassements
Transports matériaux

CHARPIN Noël

Tél. 50.75.34.32
MÉSÉRIER
74500 PUBLIER



JEAN LEFEBVRE

TRAVAILLE POUR VOUS

choisissez
la bonne route

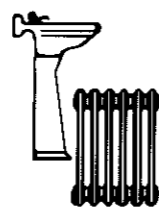
Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION

Tél. 50.70.06.90
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS
74500 EVIAN-LES-BAINS



Entreprise
**CHAUFFAGE
ET SANITAIRE**
S.A.R.L.



Chauffage toutes énergies
Plomberie - Sanitaire
Climatisation - Ventilation
Piscines - Traitement des eaux
Régulation
Tuyauteries industrielles
Maintenance

Tél. 50.75.01.64 - Fax 50.75.56.74
3, avenue d'Abondance
74500 EVIAN LES BAINS

S.A.R.L.

DUTRUEL et Fils

**MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS**

31, chemin des Tissottes
74200 THONON LES BAINS
Téléphone 50.71.38.03
Télécopie 50.70.24.12

l'orchestre, dirigé avec éclat par Patrick SOUILLOT d'une admirable leçon de pratique musicale et chorale. Aussi, à l'issue du concert, le public n'a pas ménagé ses applaudissements pour cette production qui a révélé un parfait accord entre l'orchestre et les choristes, contribuant à transmettre un sentiment d'émouvante grandeur. Tout en étudiant leur propre partie (chœur C), nos élèves s'étaient si bien imprégnés des quatre autres tableaux au cours des semaines précédentes, qu'ils ont pu à eux seuls présenter l'œuvre complète du Petit Tailleur lors de la Fête scolaire.

Qu'ils en soient remerciés et qu'ils sachent que le mot "Rencontre" prend tout son sens dans la pratique musicale et chorale !

Toutes ces activités ont bénéficié de l'aide bénévole qualifiée des parents encadrants et d'autres participants qu'il faut remercier vivement

- Patricia CHARPIN, Claudette DURET, François BAR (ski de fond),
- Eric DUCRET, Patricia CHARPIN, Roland SAYAG (visite du CERN),
- Alice PEILLEX, Martial GAY, STEPHEN le Magicien, le quintette de clarinettes de l'Harmonie Municipale de Thonon (séjour de Bonnevaux dans les locaux de M. CETTOUR - Gestion par la F.O.L. du Morbihan dirigée localement par Pierre FOURNET-FAYAS),
- Anne-Marie COLLOMB, Claudette DURET, Liliane CARY, Héléne PHILIPPE, Jean-Louis FAURE, Leïla GROLLIMÜND, Martine PITTET (Rencontres Chorales Lémaniques).

Michel BIOLLEY

e) L'Association LOU NOVE CHATNI

Depuis sa date de création printemps 1989, l'association de parents d'élèves, suit d'année en année une grande réussite. La motivation de tous, nous permet de réaliser différents projets. Il ne suffit pas de 6 membres au bureau, pour que cette association vive. Il faut réellement l'aide de chacun. Enfants, parents, instituteurs, institutrices, ce n'est qu'ensemble que nous pouvons réussir pour le bon fonctionnement et déroulement de cette association, donc je vous invite à vous joindre à nous, pour toutes sortes de manifestations.

Renouvellement du Bureau du Conseil d'Administration :

- Présidente : Madame Martine PITTET
- Vice-Présidente : Madame Joséphine MUDRY
- Trésorière : Madame Anne-Marie BESSON
- Vice-Trésorière : Madame Patricia LACOSTE
- Secrétaire : Madame Geneviève PARIPIILLAT
- Vice-Secrétaire : Madame Marie-Dominique BEDONI

Bilan financier année 91 - 92

Trésorerie initiale :	46 313
- Choucroute	8 900
- Crêpes	5 696
- Fondue géante (partage entre toutes les associations de NEUVECELLE)	1 572
- Loto	8 246
- Fête scolaire	15 154
- Don Crédit Mutuel	1 000
- Subvention Mairie	20 000
- Participation Coop pour le ski	9 000
Recettes	69 568
- FOL (Assurances)	2 632
- Bibliothèque	5 000
- Ski CP, CE CM1 5 jours	23 640

- Ski CM2	14 000
- Voile	1 200
- Piscine	1 700
- Maternelle	13 870
- Divers	120
- Distribution Fête scolaire	14 300
Dépenses	76 462
Trésorerie finale	39 419

Prévision financière de l'association pour l'année 92 - 93 en fonction des différents projets.

Maternelle :

- Intervenant extérieur : Anne-Marie PERRUCHON	
durée 30 heures de travail sur 10 demi-journées. (Expression vocale)	6 500
- Noël 50 F par enfants	3 700
- Participation frais extérieurs (achat de graines, aiguilles, pellicules, etc) 1 000 F par classe	3 000
- Pompe + filtre pour aquarium	150
	13 350

Primaire :

- Classe de neige CM2	14 000
- Skis de piste sur 7 jours CP, CE, CM1	22 990
- Voile CM2	600
- Piscine CP, CE, CM1	2 300
- FOL (Assurances USEP)	2 700
- Bibliothèque	5 000
	47 590

Total Maternelle et Primaire :

En caisse à ce jour :	60 790
Prévision choucroute	38 729
Prévision crêpes	9 000
Prévision loto	6 000
	8 246
	61 975

Lors de la fête scolaire de Juin 1992, l'association Lou Nove Chatni a apporté un mieux au sein de son organisation. En dehors de la représentation traditionnelle de nos enfants, chacun à sa manière a su s'investir pour le bon déroulement de cette manifestation. (Expositions de tableaux, tombola, jeux divers, lancer de ballon et enfin le buffet). A ce titre je remercie Monsieur REMY qui non seulement était notre fournisseur, mais en plus nous a gracieusement prêté son camion frigorifique, aidé dans la préparation, la présentation et le service. Tout cela dans un seul but "apporter un petit plus pour le bien-être de chacun".

F) Restaurant scolaire

Responsable : Geneviève PARIPIILLAT.

Le restaurant scolaire reçoit en moyenne 50 enfants par jour, il fonctionne grâce à 4 personnes :

- Madame FABRELLO et Elisabeth VESIN, Employées communales
- Geneviève PARIPIILLAT et Georgette DUPRAUX, employées par le restaurant scolaire.

Les parents, peuvent se rendre dans la salle du restaurant scolaire tous les samedis matins de 11 H 15 à 11 H 45, pour acheter à l'avance leurs tickets de cantine au prix de 23 Francs. Pour tous renseignements concernant le restaurant scolaire, contactez Madame Geneviève PARIPIILLAT, Tél. : 50.75.69.62.

En conclusion :

L'Association Lou Nove Chatni "Va Bien". Merci à la Municipalité pour son soutien financier. Merci aux employés de la Commune pour leur participation si précieuse à toutes nos manifestations (transport de matériel, installation du chapiteau etc). Merci à tous les parents. Enfin merci à tous.

Martine PITTET

Concours des Maisons Fleuries

LES 10 COMMANDEMENTS DU FLEURISSEMENT

- 1 FLEURIR EN PRIORITÉ LES POINTS LES PLUS FRÉQUENTÉS**
Entrées de villages, places, carrefours, promenades, bâtiments publics, ponts...
- 2 CONCENTRER LE FLEURISSEMENT AU LIEU DE LE DISPERSER**
Regrouper les jardinières. Mieux vaut quelques massifs ou jardinières très denses que beaucoup de maigrichons.
- 3 LA DÉCORATION FLORALE DOIT ÊTRE AUSSI VERTICALE QU'HORIZONTALE**
Verticale : façades, murs, balcons, monuments.
Horizontale : trottoirs, places, pelouses, routes.
- 4 LES RÉCIPIENTS DOIVENT ÊTRE INVISIBLES**
Choix en fonction du lieu à fleurir (vasque, jardinière, bac, etc.)
Choix des fleurs en fonction des récipients.
- 5 LA DÉCORATION FLORALE DOIT AVOIR UNE CERTAINE UNITÉ**
Dans le style et le choix des végétaux.
Sans risquer la monotonie, le fleurissement doit être homogène dans une commune.
Thèmes : monochromes, bicolores, polychromes.
- 6 LE DÉCOR FLORAL DOIT ÊTRE HARMONIEUX**
Étagements, rythmes, lignes.
Alternance de fleurs annuelles et d'arbustes décoratifs.
- 7 INTRODUIRE DES ARBUSTES PERMANENTS**
Pour cadenser une décoration, masquer une façade, apporter ombrage sur une placette.
- 8 PELOUSES ET GAZONS DOIVENT PARTICIPER À LA DÉCORATION**
Le vert garnit facilement les espaces. Il met en valeur le fleurissement et donne de la grandeur au jardin.
- 9 PAS DE FLEURISSEMENT SANS PROPRETÉ**
Pour que les fleurs développent tout leur charme, leur environnement doit être irréprochable.
La chasse doit être impitoyable aux dépôts d'ordures, carcasses de voitures, affiches abusives, etc.
- 10 ENTREtenir EST AUSSI IMPORTANT QUE planter**
Arrosage, épandage d'engrais, bien sûr, mais aussi élimination régulières des fleurs fanées.
Pour l'esthétique et pour une meilleure floraison.

CLASSEMENT

1^{re} CATÉGORIE : MAISONS AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE DE LA RUE

- | | |
|--|--|
| 1 ^{er} LYET André - Avenue du Flon
PAGNIER Pierre - Parc de l'Abbaye | 24 ^e BUTTAY Jean - Avenue de Lécherot
BURNET Joseph - Route de Grande Rive
LARGE Christian - Route de Grande Rive
TEISSEIRE Louis - Avenue de Montigny |
| 3 ^e BUTTAY Hélène - Avenue de Lécherot | 28 ^e JACQUIER Léon - Avenue d'Abondance
LACROIX Marcel - Avenue du Léman
MORAND Louis - Route de Grande Rive |
| 4 ^e FELICI Yves - Chemin des Confertes | 31 ^e CURDY Pierre - Avenue de Maraïche
MATHONNET Michel - Pré des Portes
NURCHI Francesco - Parc de l'Abbaye
SACHE Gilbert - Parc d'Ausnières |
| 5 ^e PERTUISET Marcel - Avenue du Flon | 35 ^e DECURNINGE Marcel - Chemin des Houches
VALLON Maurice - Parc de l'Abbaye |
| 6 ^e BOCHATON François - Avenue du Flon | 37 ^e LUGRIN Martial - Avenue du Flon
MINAM BORIER Bernard - Parc d'Ausnières
VERGNAUD Henri - Avenue des Tours |
| 7 ^e ALPHONSE Joseph - Avenue d'Evian
OLLIVIER Max - Chemin des Houches | 40 ^e DUMUSC Gilbert - Parc de l'Abbaye
FRANCINA Gaston - Route de Grande Rive
PISSARD Joseph - Avenue de Milly |
| 9 ^e ESSEVAZ-ROULET Guy - Avenue de Milly
MAGNIN Guy - Avenue Seuvay | 43 ^e FOREL Serge - Avenue de Maraïche
LECOEUVRE Georges - Chemin des Confertes |
| 11 ^e LAZARETH Michel - Avenue de Lécherot | 45 ^e BLANC Jean - Avenue de Maxilly
BULTEL Jean - Avenue Rouffin
TRINGAT François - Pré des Portes |
| 12 ^e BONNEVIE Gilbert - Route de Grande Rive | |
| 13 ^e JACQUIER Marcel - Avenue de Maxilly | |
| 14 ^e CLAIMAND Roger - Avenue de Milly | |
| 15 ^e POUX René - Parc de l'Abbaye | |
| 16 ^e TARRANO Roger - Avenue Seuvay | |
| 17 ^e LAIDIN Alain - Route de Grande Rive
MORAND Gérard - Chemin de Chez Duret | |
| 19 ^e BLIN Jacques - Avenue Seuvay
BURNAT Gérard - Chemin des Confertes
LEVRAY Bernadette - Route de Grande Rive | |
| 22 ^e LE CLOSEAU Philippe - Avenue de Maraïche
PEZARD Maurice - Avenue de Maraïche | |

- | | |
|---|---|
| 48 ^e BUTTAY Georges - Avenue de Lécherot | 61 ^e MARZOLF Mathias - Parc de l'Abbaye |
| 49 ^e BLANC Gabriel - Avenue de Milly | 62 ^e CHAPUIS Etienne - Avenue de Maxilly
MILANI René - Avenue de Milly |
| BURNAT Gérard - Chemin des Confertes | 64 ^e LAZARETH Paulette - Avenue de Milly |
| ROUSSEY Raymond - Avenue de Maxilly | 65 ^e HAON Marcel - Avenue de Maraïche |
| 52 ^e GUDEFIN Dominique - Avenue du Flon | 66 ^e ANDRE Gérard - Pré des Portes
LEONARDUZZI Richard - Chemin des Houches |
| LACROIX Gilbert - Route de Grande Rive | 68 ^e LACROIX Anita - Avenue du Flon
SOSTARIC Valentin - Chemin des Confertes |
| MAURICE Marguerite - Impasse des Chênes | 70 ^e BRON Charles - Chemin des Peupliers
DUCOMMUN Louis - Impasse des Chênes
JACQUIER Fernand - Avenue de Verlagny
MARTIGNIERE Pascal - Avenue de Maxilly
REBET Louis - Avenue Rouffin |
| 55 ^e COLLOMB Michel - Avenue de Milly | 75 ^e CARDINAUX Georges - Route de Grande Rive |
| 56 ^e LAMY Pierre - Avenue de Maraïche | 76 ^e BERT Jacques - Route de Grande Rive |
| 57 ^e BEAUGHEON Daniel - Parc d'Ausnières | 77 ^e VESIN Jean-Paul - Route de Grande Rive |
| BESSON Maurice - Route de Grande Rive | 78 ^e CARY Gérard - Parc de l'Abbaye |
| BONDZ Bernadette - Avenue de Maraïche | 79 ^e PICHOT Joséphine - Avenue de Montigny |
| PERTUISET Michel - Grande Rive | 80 ^e MICHEL Jean - Avenue du Club Hippique |
| 61 ^e MARZOLF Mathias - Parc de l'Abbaye | 81 ^e Les co-proprétaires de la villa Chipoune -
Route de Grande Rive |

2^e CATÉGORIE : DÉCOR INSTALLÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1^{er} GUIGNARD Daniel - Avenue de Maraïche
- 2^e BLANC Jean - Avenue de Maxilly
- 3^e BURQUIER Andrée - Avenue de Milly

Concours Départemental du fleurissement des communes

Le jury départemental a visité Neuvécelle le vendredi 24 Juillet et a particulièrement remarqué l'aménagement et la décoration des abords de la Mairie.

La nouvelle et très belle composition florale de la chapelle de Maraïche (cf. photo de couverture prise après restauration) créée avec amour grâce au talent de nos jeunes jardiniers municipaux n'a malheureusement pas pu être appréciée à sa juste valeur par les membres du jury, car quelques jours auparavant, un ou plusieurs vandales-récupérateurs avaient visité les lieux !

Les critères de notation retenus par le jury sont les suivants : Fleurissement (50/100), espaces verts (20/100), propreté de la voirie et des espaces publics (10/100), espaces sportifs (5/100), qualité de l'équipement urbain (5/100), entretien de l'habitat (5/100), participation des habitants aux actions engagées par la Commune (5/100).

Au palmarès des Communes de 1000 à 5000 habitants, catégorie PLAINE, notre Commune se classe au 23^e rang (26^e en 1991) avec une note de 54,37, venant immédiatement après Perrignier mais avant Chens-sur-Léman, Thorens-Glières, Allinges, Marnaz, Sciez, Alby-sur-Chéran, ...

Note obtenue en 1990 : 43,75 ; en 1991 : 52,37.

Félicitations et bon courage aux artisans de cette très nette progression dans l'embellissement de notre patrimoine commun.

3^e CATÉGORIE : BALCONS OU TERRASSES SANS JARDINS VISIBLES

- 1^{er} AUGERT Jean-Noël - Avenue de Valère
- 2^e TARRANO Marcel - Résidence "Le Milly"
- 3^e VOLDOIRE Marius - Avenue d'Evian
- 4^e BEAUGHEON Gil - Avenue de Valère
- 5^e VIOLLAT Edmond - Résidence "Le Milly"
- 6^e SAUVAGE Marguerite - Av. du Club Hippique
- 7^e MONNIN Didier - Avenue de Forchex
- 8^e GOBERT Henri - Avenue du Club Hippique
- 9^e PERNET Cécile - Le Rond Point
- 10^e CHAPUIS Jean - Avenue Seuvay
- 11^e MORAND Louis - Route de Grande Rive
- 12^e DEIDDA Francesco - Avenue de Forchex

5^e CATÉGORIE : IMMEUBLES COLLECTIFS COMPRENANT AU MOINS 6 APPARTEMENTS

- 1^{er} LA GRANGE - Chemin de Chez Duret
- 2^e LES CRÊTES DU LAC - Avenue Seuvay

6^e CATÉGORIE : HOTELS - RESTAURANTS - CAFÉS AVEC OU SANS JARDINS

- 1^{er} LA VERNIAZ - Avenue de la Verniaz
- 2^e LE BOIS RAMÉ - Avenue de Lécherot
- 3^e L'ERMITAGE - Avenue de l'Ermitage
- 4^e CHEZ DANIC - Grande Rive
- 5^e CAFÉ DE LA MAIRIE - Avenue de Verlagny
- 6^e CHENAL LAURENT Pierre - Le Rond Point
- 7^e BOUCHERIE CHEssel - Avenue de Milly

7^e CATÉGORIE : FERMES

- 1^{er} DUCOMMUN Hortense - Avenue de Valère
- 2^e JACQUIER Rosine - Avenue de Maxilly
- 3^e DEFRANCE Myriam - Avenue du Bois du Feu

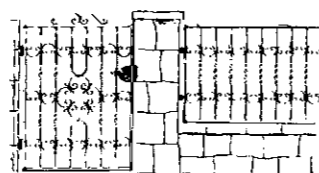
AGENCE LEHMANN IMMOBILIER

Ventes - Achats
Locations

1, place du Port - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.44.77
Fax 50.70.76.59

Serrurerie - Ferronnerie
AUTOMATISATION PORTAILS, PORTES DE GARAGE
BLINDAGE DE PORTES
SERRURES MULTIPPOINTS
MÉTALLERIE - FER FORGÉ

Etablissements Richard VESIN



Le Curtenay
Tél. 50.75.41.25

Les Vernes
Tél. 50.75.43.80

74500 MAXILLY SUR LÉMAN

BAR - RESTAURANT

le Maximilien

M. et Mme Bonnevie

SES SPÉCIALITÉS
SES POISSONS

CADRE CHAMPÊTRE

SUR RÉSERVATION :
NOCES, BANQUETS ET RÉCEPTIONS

MAXILLY

Tél. 50.75.56.07

DURONZIER CHAUSSEUR

Ville • Mode

EVIAN

BOUM SHOP

Sports
Détente

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
et C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.12.09



S.A.R.L. au capital de 300.000 F.

NETTOYAGE ENTRETIEN HYGIENE

Nettoyage et entretien de tous locaux
Nettoyage industriel
Désinfection, désinsectisation, dératisation, vide-ordures
Shampooing de moquettes
Traitements spéciaux des sols

VALPARC
74330 POISY

Tél. 50.22.04.38

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 1992

RÉUNION VENDREDI 13 MARS 1992

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,
A APPROUVÉ le Budget Primitif de l'exercice 1992 équilibré
comme suit :

Section de Fonctionnement : 8 674 395 F

Section d'Investissement : 5 054 125 F

Ce budget enregistre une diminution de 36,20 % de la section d'Investissement par rapport au budget de 1991 ; l'objectif de cette diminution est de marquer une pause. La section de Fonctionnement progresse de 9 % par rapport au budget de 1991.

A FIXÉ les taux d'imposition des taxes directes locales
comme suit :

Taxe d'habitation : 8,39 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,39 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 33,07 %

Taxe professionnelle : 13,63 %

Ces différents taux augmentent de 4 % par rapport à 1991. Le produit total de ces 4 taxes s'élève à 2 641 458 F, soit 30 % du budget de Fonctionnement.

A FIXÉ le prix de vente de l'eau potable à 8,785 F le M3 toutes redevances comprises. La part revenant à la Commune sur ce prix étant de 3,92 F, conformément à la convention passée avec la ville d'EVIAN-LES-BAINS. Le forfait minimum de consommation reste fixé à 80 M3.

A PROCÉDÉ à la révision des tarifs municipaux : services, cimetière... (hausse moyenne de 5 %)

A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE à l'augmentation de 2,8 % de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A DÉCIDÉ de fixer l'indemnité légale de gardiennage de l'Eglise à 4 558,09 F.

A ATTRIBUÉ aux Associations les subventions suivantes au titre de l'année 1992 :

Tennis Club d'Evian :	3 000 F
M.J.C. d'Evian :	3 000 F
Association Rive Bleue Express :	8 500 F
Club de l'Amitié :	6 000 F
Gym nouvelle forme :	4 000 F
Hand ball de Neuvécelle :	13 000 F
Donneurs de Sang de Neuvécelle :	4 000 F
CMPPCT :	1 560 F
Association des parents d'enfants inadaptés :	3 000 F
La Neuvécelloise :	4 000 F
Les Trompes de Chasse :	5 500 F
L'ou nové chatni :	20 000 F
Pupilles de l'enseignement public :	3 000 F
Association les Myosotis	
Maison de retraite d'Evian :	2 000 F
Association nationale des anciens combattants de la résistance :	500 F
Bibliothèque pédagogique de Thonon :	500 F
Fédération des organismes de solidarité du Chablais :	2 500 F

Trompettes de Neuvécelle :	1 000 F
Le souvenir Français :	500 F
Association La Passerelle :	500 F
ADOT :	500 F
Judo Club d'Evian :	500 F
LEPRP :	1 000 F
Bibliothèque de Neuvécelle :	10 000 F
Groupement de défense sanitaire :	500 F
Coopérative scolaire de Milly :	24 000 F

Lycée de la Versoie
(réalisation d'un atlas économique Chablaisien) : 360 F

A DÉCIDÉ d'acquérir le terrain de Monsieur FREI Joseph, situé au lieu-dit "Les Vernes", dans le cadre de l'aménagement du CD 21.

A DÉCIDÉ d'acquérir le terrain de Monsieur MICHOU Michel, situé au Lieu-Dit "Le Bois du Feu" pour permettre le passage des véhicules municipaux en vue de remblayer du terrain.

A APPROUVÉ la mise en sens unique dans le sens de la montée de l'Avenue de Neuvécelle et A PRÉCISÉ que la circulation s'effectuera toujours en double sens sur l'Avenue d'Evian jusqu'au Foyer des Jeunes Travailleurs.

A PRIS ACTE du projet du Conseil Général portant sur l'aménagement du CD 21 entre l'X (Commune d'Evian-LES-BAINS) et Poëse (Commune de SAINT PAUL-EN-CHABLAIS).

A SOLLICITÉ le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'aménagement de l'Avenue de Montigny.

A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE au projet de désaffectation du carré D (situé au Nord Est) du cimetière communal.

A DÉCIDÉ de renoncer à l'exécution des travaux de collecteurs secondaires au Lieu-Dit "Chez GIROUD".

A DÉLIBÉRÉ pour demander au Ministre de l'Agriculture de maintenir la fabrication des fromages Abondance, Reblochon, Tomme au lait cru remis en cause dans le règlement européen en cours d'élaboration.

A ARRÊTÉ LE PRINCIPE d'ouverture à l'urbanisation de la zone d'urbanisation future du Bois du Feu et A ENGAGÉ la procédure de concertation préalable sur ce projet.

A DONNÉ un avis favorable à la mise en place du régime indemnitaire du personnel des collectivités territoriales mais A CONTESTÉ les formes de son élaboration au niveau national.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal, S'EST PRÉOCCUPÉ des problèmes de circulation routière, notamment sur les voies communales. A EVOQUÉ la possibilité d'installer des ralentisseurs mais ne l'a pas retenue.

A DÉCIDÉ de reconduire pour 1992, le système de ramassage payant du gazon.

A PRIS ACTE de différentes remarques relatives aux nuisances causées par le gui poussant sur les arbres fruitiers.

RÉUNION JEUDI 25 JUIN 1992

Au cours de cette séance le Conseil Municipal :

A **APPROUVÉ**, à l'unanimité, le Compte Administratif de 1991, faisant ressortir un déficit de clôture de 144 163 F 76 et a précisé qu'en tenant compte des restes à réaliser, ce résultat dégage un excédent de 390 316 F 24.

A **DÉCIDÉ**, afin de pallier à l'incidence que pourrait avoir la loi des finances de 1992 sur la dotation supplémentaire aux communes touristiques, de maintenir la taxe professionnelle pour les meublés et les gîtes.

A **SUPPRIMÉ** l'exonération de la taxe foncière pendant deux ans sur les propriétés bâties pour les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er Janvier 1992, compte tenu que la loi des finances de 1992 supprime pour les communes la compensation versée par l'Etat au titre des exonérations.

A **DÉCIDÉ** de contracter auprès d'un établissement bancaire l'emprunt de 1 390 000 F pour le financement des programmes d'investissement prévu au Budget Primitif.

A **ATTRIBUÉ** une subvention de 30 000 F au Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'une subvention de 60 000 F à l'école Saint-Bruno pour les 40 enfants de Neuvecelle scolarisés dans cet établissement.

A **MIS FIN** à la concertation préalable sur le changement de la zone NA du Bois du Feu en zone UC et A **DÉCIDÉ** d'appliquer par anticipation ce changement de zonage.

A **SOLLICITÉ** Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour la prorogation pendant cinq ans de la validité de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique pour les cessions de terrains au Chemin du Curé.

A **AUTORISÉ** le Syndicat d'Electricité et d'Equipement à lancer les travaux de mise en souterrain des réseaux aériens aux abords de la Mairie et dans le village de Verlagny.

A **APPROUVÉ** la première tranche du projet d'aménagement du terrain Tholstrup. La première tranche comprend la réalisation d'un parcours vita et d'une aire de pique-nique.

A **SOLLICITÉ** une aide financière de l'Etat pour l'alimentation électrique de la Chapelle de Maraîche ainsi qu'une subvention du Conseil Général pour la restauration de la toile du Martyre de Saint Barthélémy.

A **DÉCIDÉ** de poursuivre la procédure de protection des périmètres des captages de Cumilly, du Pelloux et de Prés-Manche.

A **DONNÉ** son accord à l'adhésion de la Commune à l'Association de protection de l'impluvium de l'eau d'Evian du Pays de Gavot et de l'amélioration de son cadre de vie.

A **ÉLARGI** la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

A **DONNÉ** son accord à la participation financière de l'Association du pays du Léman.

A **ARRÊTÉ** le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols.

Successivement en fin de séance, le Conseil Municipal,

A **DÉCIDÉ** de limiter l'installation de containers de récupération des ordures ménagères et d'étudier leur intégration dans l'environnement.

A **RAPPELÉ** aux propriétaires privés la nécessité de tailler les haies vives en bordures de voies publiques afin d'améliorer la sécurité routière et le cheminement des piétons.

S'EST **FÉLICITÉ** du fleurissement réalisé aux abords des bâtiments publics et notamment à la Chapelle de Maraîche

RÉUNION VENDREDI 9 OCTOBRE 1992

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- A **PRIS CONNAISSANCE** du projet d'aménagement de Milly. L'ensemble des constructions a été présenté sous forme d'une maquette. Le projet exposé par l'OPAC et les architectes a été jugé positif. Une attention particulière sera portée sur les problèmes liés à la sécurité routière et aux futures constructions autour de places agréables et accueillantes.

- A **APPROUVÉ**, à l'unanimité, le budget supplémentaire de 1992 établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : recettes et dépenses : 354 199 F

SECTION D'INVESTISSEMENT : recettes et dépenses : 698 293 F

et A **SOULIGNÉ** que ce budget d'un montant total de 1 052 492 F limite au maximum les dépenses de fonctionnement et que la section d'investissement comporte pour l'essentiel des changements ou des reports de programmes. Par rapport au Budget 1992, une économie de 3 364 600 F a pu être réalisée.

- A **ACCORDÉ** une subvention complémentaire de 1 000 F à la bibliothèque de NEUVECELLE pour que cette nouvelle association dispose d'un fonds de trésorerie.

- A **ACCORDÉ** aux entreprises nouvelles et aux entreprises créées pour la reprise d'établissements en difficulté l'exonération de la taxe professionnelle pour une durée de deux ans.

- A **DEMANDÉ** l'annulation de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 1982 portant création d'une Z.A.D. au lieu-dit "Maraîche".

- A **APPROUVÉ** la première tranche du projet d'aménagement du C.D. 21 dit Avenue de Maxilly. Cette première tranche consiste en l'aménagement de la traversée de chez Granjux (réalisation de trottoirs, mise en souterrain des réseaux aériens...) et A **CONFIÉ** les études et la maîtrise d'oeuvre du dossier à la D.D.E. Ces travaux sont estimés à 1 050 000 F non compris la mise en souterrain des réseaux aériens.

- A **DELÉGUÉ** le droit de préemption urbain de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Evian et de sa Région pour l'ensemble de la zone NAX du P.O.S. au lieu-dit "Le Bois Ramé".

- S'EST **ÉMU** de la disparition progressive des chataîgniers, patrimoine local. Une sensibilisation pour la sauvegarde ou la plantation de chataîgniers sera entreprise. Les enfants du groupe scolaire seront associés à cette opération.

- S'EST **PENCHÉ** sur l'appellation du terrain Tholstrup situé au Bois Ramé sous Valère.

- A **ÉTÉ INFORMÉ** d'une demande de subvention pour la reconstruction d'une barque de Meillerie. Le Conseil Municipal souhaite que ce projet soit examiné préalablement par le SIVOM de la Rive Française du Léman.

- A **REMERCIÉ** l'entreprise BOCHATON pour la réalisation gratuite d'une dalle en béton teinté devant la fontaine de la place de la Mairie.

RÉUNION VENDREDI 4 DÉCEMBRE 1992

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

A **DONNÉ** les appellations suivantes à différentes voies communales qui en étaient dépourvues :

- Chemin de l'Epineux	- Impasse des Abbés
- Rue du Parc de l'Abbaye	- Impasse des Houches
- Impasse des Moines	- Passage de la Creusaz
- Impasse du Stade	- Impasse des Pommiers
- Impasse des Fleurs	- Impasse du Gavot
- Impasse du Grand Champ	- Parc des Vernes
- Rue du Pré des Portes	- Passage de la Cremaillière
- Chemin du Redalet	- Chemin du Chatelard

et A **DÉCIDÉ** de poursuivre en 1993 la numérotation de 302 habitations sur la partie Est de la Commune. Cette opération verra son achèvement en 1994.

A **ACCORDÉ** au personnel communal une prime de fin d'année pour un montant total de 103 345 F 28.

A **MIS FIN** à la concertation préalable relative à l'aménagement de Milly compte tenu de l'état d'avancement du dossier.

A **APPLIQUÉ** par anticipation certaines dispositions du P.O.S. en cours de révision. Ces dispositions portent sur la hauteur maximale des constructions en zone UA.

A **APPROUVÉ** la cession d'une bande de terrain située Avenue de Montigny à M. GAVET.

A **APPROUVÉ** la cession gratuite de 10 % d'un terrain situé Chemin de Gravanne appartenant aux conjoints REBET.

A **APPROUVÉ** des virements de crédits relatifs à l'exercice en cours.

A **DÉPLORÉ** les conclusions de l'enquête de "50 millions de consommateurs" consacrée à la qualité des services des urgences des hôpitaux français et notamment à l'insertion indiquant que le service des urgences de l'hôpital d'Evian était dangereux, à éviter et à fermer.

A **DÉNONCÉ** les conclusions hâtives d'un jugement établi sans visite, sans évaluation sérieuse méconnaissant les missions complexes des urgences et sans consultation des services.

A **RENDU** hommage à la qualité et au sérieux du travail réalisé dans l'établissement hospitalier d'Evian par les personnels médicaux.

A **RÉAFFIRMÉ** l'importance d'un service des urgences de proximité dans une région touristique compte tenu de l'inadaptation du réseau routier.

A **SOULIGNÉ** le rôle économique de l'hôpital d'Evian dans un canton comptant peu de gros employeurs.

A **SOUHAITÉ** que tous les partenaires se mobilisent pour éviter le démantèlement du service hospitalier d'Evian.

- A **ÉTÉ INFORMÉ** de la nomination de M. Michel BERTRAND comme conciliateur au service des habitants des 15 Communes du Canton. Sa mission est de rapprocher les points de vue des personnes ayant un litige de droit privé et dont la démarche dénote une volonté de conciliation.

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous pris par correspondance adressée à :

M. le conciliateur
29 Rue Nationale - 74500 Evian.

C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'Evian) qu'il recevra les intéressés.

ENTREPRISE D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

R. JACQUIER

CHAUFFAGE ELECTRIQUE ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LÉMAN - 74500 EVIAN LES BAINS

TÉL. 50.75.22.52

Etat Civil 1892

NAISSANCES

Le 5 Février, Léopold, Gabriel, Amédée LAZARETH, fils de Amédée, cultivateur et de Julie RAYMOND, ménagère.

Le 16 Février, Marie-Louise, Césarine DUFOUR, fille de Maurice, Amed, scieur et de Marie-Franceline, Adélaïde BIDAL, couturière.

Le 21 Février, Marie-Louise MOUTHON, fille de André, Etienne, cultivateur et de Marie-Louise LAURENT, ménagère.

Le 16 Mars, Georges, Emile LAURENT, fils de François, cultivateur et de Marie MARCHAND, ménagère.

Le 9 Avril, Marcel, François CHEVALLAY, fils de Joseph, cultivateur et de Marie LAURENT, ménagère.

Le 18 Avril, Marie-Louise GURNEL, fille de François, pêcheur et de Marie-Elisa MUSY, ménagère.

Le 25 Mai, Firmin, François DUFOUR, fils de François, pêcheur et de Marie GREPILLAT, ménagère.

Le 1^{er} Août, Jean-Marie CHRISTIN, fils de Michel, cultivateur et de Sylvie DUCRET, ménagère.

Le 18 Août, Jean-Louis BRACONNAY, fils de François, pêcheur et de Lucie MILLIET, ménagère.

Le 13 Décembre, Marie-Ernestine HEUILLET, fille de Jean, cultivateur et de Joséphine BIDAL, ménagère.

Le 13 Décembre, François, Paul, César HEUILLET, fils de Jean, cultivateur et de Joséphine BIDAL, ménagère.

Le 16 Décembre, Jean-Marie CHAPUIS, fils de Jacques, cultivateur et de Josephte CARRAUD, ménagère.

Le 17 Décembre, Cécile, Louise FAVRE, fille de Charles, François, pêcheur et de Marie POLLIENNE, ménagère.

Entreprise
du bâtiment

**MICHEL
CASSET**
PLATRERIE - PEINTURE - SOLS

28, boulevard Jean-Jaurès
7 4 5 0 0 E V I A N

MARIAGES

Le 27 Février, Jean HEUILLET, cultivateur et Joséphine, Pauline BIDAL, ménagère.

Le 20 Août, Marie-Alexis MARCHAND, cultivateur et Françoise, Julie DUCRET, ménagère.

Le 20 Août, Jean-Pierre, Léon MAGNIN, cultivateur et Célestine MARCHAND, ménagère.

Le 10 Septembre, Jean-François LAURENT, cultivateur et Marie-Joséphine LACROIX, domestique.

Le 19 Novembre, François, Marie BONNEVIE, pêcheur et Marie, Prospérine FRECHET, domestique.

DÉCÈS

Le 17 Février, Jeanne LEVRAY, veuve GRANJUX François, 72 ans.

Le 3 Mai, Jacques GENOUD, 70 ans.

Le 25 Juin, Jean-Marie MOUTHON, 73 ans.

Le 13 Septembre, Rosalie LAZARETH, 45 ans.

Le 10 Octobre, Albert, Jules MAGNIN, 2 ans et demi.

Le 15 Octobre, Louise, Jeanne, Marie CACHAT, 64 ans.

Le 19 Octobre, Firmin, François DUFOUR, 5 mois et demi.

Le 4 Décembre, Jean-François LAURENT, 26 ans.

**HOTEL
RESTAURANT**

PANORAMA

GRANDE-RIVE
NEUVECELLE
Tél. 50.75.14.50

Salle pour banquets

Etat Civil 1992

NAISSANCES

Le 22 Janvier à EVIAN, Samantha, Cindy BOCHATON, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Parc de Maraîche.

Le 4 Février à EVIAN, Christel, Marjorie HARDUIN, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Chemin des Houches.

Le 10 Mars à THONON, Caroline GABET, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Route de Grande Rive.

Le 12 Mars à EVIAN, Alexandra, Jacqueline, Marion WILLI, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Chemin des Confertes.

Le 21 Mars à EVIAN, Alexis, Patrick VINCENT, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Chemin de Chez Duret.

Le 16 Avril à EVIAN, Anthony, Stéphane CHANDEVault, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Le Florida, Milly.

Le 6 Mai à EVIAN, Anne-Laure, Shiun-Shiun COUDERC, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, La Grange, Chemin de Chez Duret.

Le 4 Juin à EVIAN, Thomas BACQUIN, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Le Gallia.

Le 1^{er} Juillet à EVIAN, Frédéric, Bastien JULLIARD, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Avenue de Verlagny.

Le 25 Juillet à THONON, Jérôme BECHET, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Hameau de Milly.

Le 29 Juillet à EVIAN, July, Marie-José LAURENS, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Avenue de Maxilly.

Le 1^{er} Août à EVIAN, Deborah TINMAZIAN, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Lotissement Durand.

Le 21 Août à EVIAN, Marinette DUCH, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Route de Grande Rive.

Le 6 Septembre à EVIAN, Florian, Pierre, Marcel CHEVAL-LAY, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Les Crêtes du Lac, Milly.

Le 25 Septembre à THONON, Romain, Adam, David DURAND, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Avenue de Maxilly.

Le 6 Octobre à EVIAN, Romain, James CARTIER, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Chemin des Houches.

Le 10 Octobre à EVIAN, Simon, Jean, Roger HENTZEN, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Chemin de Maraîche.

Le 20 Octobre à EVIAN, Laetitia, Bernadette NERINI, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Le Florida.

Le 22 Octobre à EVIAN, William, Antoine, Alexandre HUCHET, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Le Gallia.

Le 23 Octobre à EVIAN, Johara, Fadwa KANOUNI ABOUL-HOUDA, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Rue des Pêcheurs, Grande Rive.

Le 30 Octobre à EVIAN, Emilie, Marie DEVRESSE, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Avenue du Léman.

Le 5 Novembre à EVIAN, Rebecca, Perrine BONSIGNORI, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Le Gallia, Le Rond-Point.

Le 6 Novembre à EVIAN, Camille, Monique, Claire SANSON, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, 553, avenue de Milly, Verlagny.

MARIAGES

Le 11 Janvier, Georges, Jean, Luc GIRARDY, Agent de conditionnement et Maryline, Monique JULLIAND, sans profession, domiciliés à NEUVECELLE, Chemin de Chez Duret.

Le 3 Mars, Fabrice, Laurent, Joseph BAUMANN, Cuisinier pâtissier et Elisabeth, Jeannine, Pierrette RETUREAU, hôtesses standardistes, domiciliées à NEUVECELLE, Chemin des Houches.

Le 18 Avril, Luc, Georges DEMAISON, Chercheur et Joelle, Danièle MELOCHE, Adjoint technique, domiciliés à QUETI-GNY (Côte d'Or), 13 Place Albert Camus.

Le 25 Avril, André, Jean-Pierre COMETTI, Retraité et Yannick, Marie, Eugénie LECERF, sans profession, domiciliés à NEUVECELLE, Le Parc de l'Abbaye.

Le 27 Avril, Didier DESCOMBES, Mécanicien, domicilié à NEUVECELLE, Les Terrasses du Léman et Françoise CHESEAUX, Commerçante, domiciliée à LEYTRON (Suisse) Route de Praz de feur.

Le 30 Mai, Patrice, Julien BOURNAT-QUERAT, Chef d'atelier en menuiserie et Sylvie, Mireille, Maguy CHAMPLIAU, sans profession, domiciliés à NEUVECELLE, Avenue de Verlagny.

Le 13 Juin, Michel, Louis, Joseph TAVERNIER, Directeur financier et Laurence, Marie, Mathilde BAUD, Assistante commerciale, domiciliés à ECULLY (Rhône) 7 Chemin de Charrière Blanche.

Le 29 Août, Alain TATY, Etudiant et Nadine, Geneviève CHRISTMANN, Bibliothécaire, domiciliés à MAISONS-ALFORT (Val-de-Marne), 115 Rue Jean Jaurès.

Le 12 Septembre, Eric LAUNOY, Prothésiste dentaire, domicilié à DOUVAINE, Résidence du château A3 Route de Thonon et Véronique, Jeannine TARRANO, Infirmière-puéricultrice, domiciliée à NEUVECELLE, Le Moulin à Poivre.

Le 26 Septembre, Jean-Michel, Louis CALLEJA, Enseignant de tennis et Dominique, Simone COMANDONE, Docteur en médecine, domiciliés à NEUVECELLE, Résidence d'Ausnières.

Le 26 Septembre, Louis, Marie, Gérard GUIBERT, Auditeur, domicilié à PARIS 6^e arrondissement, 6 Boulevard Saint-Michel et Béatrice GIROUD, Chargée d'Etudes, domiciliée à LEVALLOIS-PERRET (Seine-Saint-Denis), 12 Rue Aristide Briand.

DÉCÈS

Le 2 Janvier, Louis, André, Eugène VESIN, 71 ans, domicilié à NEUVECELLE, Avenue de Milly.

Le 15 Janvier, Paul, François, Amédée BOCHATON, 67 ans, domicilié à NEUVECELLE, Milly.

Le 24 Février, Nathalie, Denise, Monique ISACCO, 27 ans, domiciliée à NEUVECELLE, FJT, Avenue de Neuvecelle.

Le 28 Février, Marie, Antoinette GIRARDON veuve CAILLON, 91 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue Seuvay.

Le 6 Mars, Marie, Lorette ROCH veuve DURET, 87 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Milly.

Le 23 Mars, André, François GASTALDI, 92 ans, domicilié à NEUVECELLE, Avenue de Milly.

Le 31 Mars, Yvonne, Claudia PHILIPPE, 88 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Maraîche.

Le 14 Mai, François, Marie GRANJUX, 90 ans, domicilié à NEUVECELLE, Verlagny.

Le 4 Juin, Albert, Séraphin JACQUIER, 77 ans, domicilié à NEUVECELLE, Avenue de Verlagny.

Le 10 Juin, Adolf, Cornelis DE BOER, 62 ans, domicilié à NEUVECELLE, Avenue de Maxilly.

Le 6 Juillet, Marcelle, Renée BIDET veuve GERBAULT, 73 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Maraîche.

Le 26 Septembre, Colette FAVEDE épouse GENTE, 61 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Hameau de Milly.

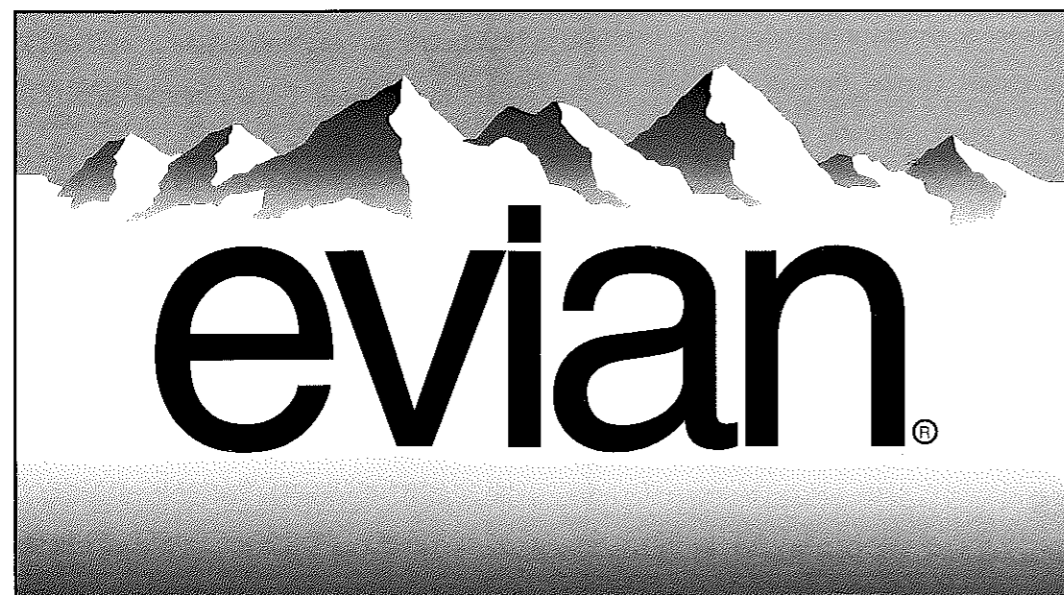
Le 14 Octobre, Marie-Louis, Juliette, Rose, Adèle MUNERA, 51 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Chemin des Chataigniers.

PERMIS DE CONSTRUIRE

(du 1^{er} décembre 1991 au 30 novembre 1992)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
ADE Alain	Chalet	La Creuse
AMISSE Félicia	Modification hauteur	Maraîche
BLEUZE Nicole	Maison individuelle - Résidence Principale	Le Pré des Portes
BUTTAY Jean-Pierre	Chalet	Bois Ramé
CALLEJA Jean-Michel	Maison individuelle - Résidence Principale	Ausnières
Copropriété GRAETZ PACCOT	Construction plus élevée	Chez Rebet Est
DE BEYTIA Jacques	Maison individuelle - Résidence Principale	La Châtaigneraie
DIEULLE Gabriel	Maison individuelle - Résidence Principale	La Verniaz
FOURQUET Marcel	Extension bâtiment existant	Les Vernes
HUDHUD Mohamed	Maison individuelle - Résidence Secondaire	Chez Pélissier
JACQUIER Pierre	Construction d'un garage	Maraîche
LOPES Julio	Adaptation au terrain naturel	Maraîche
MALLINJOURD Pierre	Construction d'un garage	Les Vernes
	Construction d'un abri de jardin	Milly
MARTIN Gilles	Vitrine	Pré de l'Abbaye
MARTINET Gérard	Maison individuelle - Résidence Secondaire	La Plantau
MERCIER Charles	Construction d'un garage	Maraîche
SANNICOLO FOREL Sabine	Maison individuelle - Résidence Principale	La Verniaz
SCI Le Clos de l'Ermitage	Lôtissement à lot unique	Route des Mélézes
S.E.A.T.	Auditorium	Chez Rebet Est
SPITZEN Carel	Maison individuelle - Résidence Principale	
TOUSSAINT M.	Maison individuelle - Résidence Principale	En Poèse
	Résidence Secondaire	Valère
VAN EVERDINGEN	Extension bâtiment existant	

La concertation préalable sur le projet d'aménagement du village de Milly engagée le 6 septembre 1991 a été close le 4 décembre 1992. Le projet d'aménagement de Milly a beaucoup avancé et fait l'objet d'une maquette visible en mairie aux horaires d'ouverture.



INVESTISSEMENTS

Travaux 1992

La Commune de NEUVECELLE a poursuivi sa politique d'investissements pour l'année 1992. Elle a toutefois diminué ses dépenses et donc ses programmes comme le révèle le budget présenté plus haut.

A - LES TRAVAUX

1. Aménagement de la voie du Parc des Vernes :

Les travaux ont consisté à reprendre une voie privée dans le domaine public communal. Préalablement à la reprise les réseaux aériens ont été mis en souterrain, la colonne d'eau remplacée et la chaussée entièrement rénovée. Cet aménagement réalisé par l'entreprise MARCUZZI porte sur une longueur de près de 200 mètres. Coût des travaux 484 614 F TTC. Participation des propriétaires de 115 400 F. 50 % des frais d'arpentage et des frais notariés sont pris en charge par les propriétaires.

2. Mise en souterrain des réseaux aériens aux abords de la Mairie et dans le village de Verlagny : après l'aménagement de la place de la Mairie il est apparu judicieux de poursuivre l'embellissement de ce secteur par la mise en souterrain des réseaux aériens. C'est en définitive l'ensemble du village de Verlagny qui va voir disparaître 625 mètres environ de câbles aériens. A ces travaux s'ajoutent la reprise de l'éclairage public et la poursuite du réseau gaz sur le haut de Verlagny. Les travaux dont le maître d'ouvrage est le Syndicat Départemental d'Electricité et dont le maître d'oeuvre est le bureau IRRALP sont réalisés par les entreprises ETDE et FAVRE. Le coût des travaux s'élève à 1 375 000 F TTC.

3. Aménagement du terrain Tholstrup sous Valère :

Ce terrain communal d'environ 5 hectares fait l'objet d'un aménagement programmé sur trois années. Une première tranche vient de débiter au mois de Septembre. Celle-ci comprend un parcours de santé et la réalisation d'une aire de pique-nique. Le parcours de santé d'une longueur de 1750 mètres offre aux sportifs et aux promeneurs des paysages très pittoresques et variés. A proximité d'EVIAN ce terrain devrait offrir des possibilités supplémentaires aux sportifs de garder la forme physique. Le parcours est exclusivement réservé aux piétons. L'ensemble des travaux a été fait par l'entreprise PERNOLLET sous la conduite de l'architecte paysagiste Laurent DAUNE. Coût de la première tranche 400 000 F TTC y compris la maîtrise d'oeuvre. Subvention du Conseil Régional de 30 % du montant des travaux hors taxes.

4. Autres travaux :

Parmi les nombreuses interventions des Services Techniques ou des entreprises la Commune a particulièrement réalisé cette année :

- Le changement de l'éclairage public sur la RN5, au Chemin des Houches et Avenue de Lécherot.
- Réalisation d'un trottoir Avenue Rouffin.
- La reprise des enrobés Avenue du Club Hippique, Avenue de Lécherot et Avenue de Montigny.
- Couverture du ruisseau Avenue de Lécherot.
- La numérotation de l'Avenue d'Abondance et de l'Avenue de Milly a été réalisée par Espace Environnement Entreprise (entreprise d'insertion par l'économique). 86 plaques de numérotation ont été posées. La numérotation métrique retenue donne la distance en mètres entre l'immeuble et l'origine de la voie. L'origine métrique de l'Avenue d'Abondance est le port d'EVIAN et l'origine métrique de l'Avenue de Milly se situe au carrefour dit du "banc vert". Ce travail de numérotation devrait se poursuivre dans les deux années à venir. Pour 1993, 302 habitations seront numérotées. Les voies concernées seront : la R.N. 5 à Grande Rive, la route de Thollon, la route de Grande-Rive, l'avenue de Maxilly, l'avenue du Léman et la partie de l'avenue d'Evian conduisant au F.J.T., l'avenue de Maraîche, l'avenue de Verlagny, le Parc de l'Abbaye. Afin de faciliter le travail de tous il est demandé aux propriétaires de maisons numérotées de compléter leur adresse avec leur numéro.

B - LES ACQUISITIONS :

1. Des acquisitions foncières :

Elles permettent à la Commune de réaliser différents projets. Cette année la collectivité a acquis plusieurs terrains pour une valeur de 210 000 F.

2. Des acquisitions de matériel :

- Renouvellement du Pelle Case. Achat d'un tracto pelle case 580 pour un montant de 436 448 F. Reprise de l'ancien matériel de 71 160 F.
- Achat d'un véhicule Polybenne Renault d'un montant de 237 602 F.
- Achat d'un matériel radio pour une meilleure communication entre les services.

Bien que l'on constate une diminution des travaux d'aménagement, la Commune poursuit toujours avec détermination sa volonté d'améliorer le cadre de vie des Neuvécellois et d'offrir le meilleur service à ses administrés.

Notre église



L'église de Neuvecelle entre 1840 et 1890

En forme de croix latine, elle possède deux chapelles latérales : "Notre Dame et Saint-Joseph", fondées en 1295 par Aymon Seigneur de Neuvecelle qui fit creuser à côté un caveau pour sa famille. C'était la chapelle des seigneurs de Neuvecelle placée sous le patronage de Saint-Nicolas de Myre.

Au cours des siècles, elle subit plusieurs agrandissements. A nouveau trop petite, en 1840 il faut l'agrandir.

Curé MANTEL Joseph. Souscription de 10 276 francs plus corvées, creusage, boeufs (transport de sable de la Dranse), famille CACHAT : bois de charpente. De l'ancienne chapelle des châteaux, il ne sera conservé qu'un pan de mur au nord.

Dimensions : longueur 27 mètres, largeur 7 mètres 30 et 16 mètres 30 dans les bras de

la croix comme l'ancienne elle a la forme d'une croix latine avec voûte et ouvertures de style roman, hauteur 10 mètres et 15 à la coupole.

Par manque de ressources, on installe simplement au dessus de la façade principale un clocheton de zinc provisoire. On y accédait par la tribune, les cordes des cloches descendaient jusque sur cette tribune.

Consécration le 4 juillet 1847 par Monseigneur RENDU (l'inscription était au-dessus de la grande porte). Il félicita les paroissiens et le Curé pour cette église dont ils pouvaient être fiers.

Vitraux : les vitraux des deux chapelles latérales sont un don du Comte Joseph de Neuvecelle, un descendant de l'ancienne famille de ce nom qui chaque année venait

passer ses vacances au château édifié par ses ancêtres. Il dirigeait une verrerie à Givors et dessina lui même les cartons de ces vitraux. Ces vitraux qui représentent la Sainte Vierge et Saint-Nicolas patron de la paroisse, portent au bas les armoiries de la famille (armoiries que nous avons pu avec le Maire, Joseph DEGRANGE et Emmanuel DECOUZ récupérer officiellement pour la commune après l'extinction de la famille à Turin en 1922). La richesse des coloris et l'harmonie des couleurs sont remarquables et ils constituent la principale richesse de l'église. C'est également le Comte de Neuvecelle qui a fait don du lustre et de la lampe du sanctuaire. Les évangélistes, peinture nettoyée en 1937, sont à remarquer. Nous souhaiterions en connaître l'auteur.

Autel Saint-Joseph, en marbre taillé à Montreux, don du Curé CATHIARD.

Autel Sainte-Vierge, en marbre, don de Franceline CACHAT.

Maître Autel, 1885 : 2000 francs, en marbre de Carrare, construit par MAGNI de Saint-Jeoire. L'ancien rétable a été placé à la Chapelle de Maraîche (Curé BOSSONET). Le Curé THEVENET fit construire la chaire et les stalles : Gaspard LAZARETH (Papâ) et Auguste LAZARETH (Catiflon) dont les parents avaient fait les tribunes et l'escalier tournant y accédant. Il fit aménager la tribune et la dota de bancs d'un appui convenable. Après la mort du Curé CATHIARD, la cure était si délabrée que l'évêque refusa de nommer un nouveau curé. Le conseil municipal pria l'évêque d'en nommer un, promettant de faire les réparations. Dès son arrivée en 1890, le Curé ROLLIN quêtâ pour la construction d'un nouveau clocher. Il trouva 8000 francs, quelques journées de volontaires et 4000 francs de l'Etat (il profita des travaux pour faire une petite pièce qui servait de sacristie jusqu'en 1970). Coût : 17000 francs y compris le vitrail de Notre Dame de Lourdes au dessus du maître autel.

En 1936, Monsieur le Curé PAOUR fit remplacer le plancher du chœur par un parquet de chêne avec aération par l'autel (Gustave VESIN), le sol de l'église fut drainé et recouvert d'un nouveau plancher. Les chaises firent place à des bancs et tout l'intérieur de l'église fut remis à neuf.

Les murs et le ciel étaient de couleur bleue pâle, constellés d'étoiles d'or et une colombe

au milieu du dôme. Les enfants récupéraient ces étoiles qui tombaient du ciel.

Monsieur le Curé, a assez d'argent (dons) pour faire monter une horloge à remontage automatique. Il en informe le Maire Jean-Marie GIROUD qui le remercie. Le 18 mai le monteur de la maison UNGERER de Strasbourg nous fait entendre un joyeux carillon des quarts et la sonnerie des demies et des heures (depuis le carillon gène !...). A la droite de la chaire est posée une pendule offerte par un client du Royal. Dans le haut du Maître Autel les angelots à la trompette sont déplacés au centre.

En 1937, l'église s'est enrichie de trois magnifiques vitraux représentant trois scènes de l'évangile : la pêche miraculeuse, la vocation des apôtres, la tempête apaisée. Ces vitraux sortent des ateliers de Monsieur MAUNEJAN à Paris. Les teintes sont celles des rouges de la cathédrale de Bourges, des bleus de la cathédrale de Chartres, des verts émeraudes de la Chapelle du Duc de Vendôme, des jaunes de la cathédrale de Rouen, Coût : 19000 francs payés par des dons.

Le Curé MOILLE aménagea l'intérieur suivant les nouvelles aspirations : plus de chaire, table de communion, statues limitées aux autels, autel plus proche des fidèles, carrelage de la nef, nettoyage et peinture des murs intérieurs (Emile VITTOZ), construction au nord d'un garage et de rangement de matériel ; entièrement fait par des bénévoles, en cinq samedis. Avec la participation de la commune (MAGNIN Robert) (2/3 1/3) installation d'un chauffage au fuel par ventilation d'air chaud. Réfection de la toiture et du clocher : ardoises neuves posées par BUISSON et BOCHET, la croix et le coq ont été peints par Hubert.

Le Curé FICHARD, pour une assemblée autour du célébrant, place l'autel sous le dôme ; avec de nouveaux bancs en bois de hêtre convergents vers le centre. Cet autel peut faire penser au buffet de l'orgue, souhaité en 1968 (une souscription avait été ouverte), réfection des stalles et transfert de la sacristie et son mobilier au nord, pose d'un paratonnerre.

Depuis son installation par Monsieur le Plébain d'Evian, responsable du secteur, Monsieur le Curé Georges BAUD est le fidèle gardien du presbytère et de l'église.

Antoine LAZARETH

FIOL ★ CHARBONS

Ets BAUD
COMBUSTIBLES
S.A.

EVIAN THONON
Tél. 50.75.07.28 Tél. 50.71.35.49



études et créations
d'ensembles immobiliers

13, place Jules-Mercier
74200 THONON
Tél. 50.71.07.62

 giletto

BATIMENT
GÉNIE CIVIL
TRAVAUX PUBLICS

74506 AMPHION
Tél. 50.70.04.61

per nollet
frères

ESPACES VERTS
JARDINS

25, avenue de Larringes
74500 EVIAN
Tél. 50.75.26.41

Les taxis d'Evian
habitant Neuvecelle
à votre service :

DEMIAUX Tél. 50.75.21.22
GUDEFIN Tél. 50.70.72.41
HOIZEY Tél. 50.75.14.35
JACQUIER Tél. 50.75.62.90

 **CHABLAIS**
SERVICE PROPRETÉ

FAVRE Roger PDG

- Collecte d'ordures ménagères et industrielles
- Location de bennes
- Vente location nettoyage et désinfection de bacs roulants
- Dépositaire PLASTIC OMNIUM
- Balayage de routes et de rues

74890 BRETHONNE
Tél. 50.36.13.31 Fax 50.39.42.92

CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

Le Club de l'Amitié

Le club des retraités de la commune a connu une année très riche en activités diverses. Le point fort a été sans contestation la célébration du cinquantième anniversaire de l'Association en présence de Monsieur le Maire et Madame, de Monsieur le Curé, des édiles de la Commune et de leurs épouses. Cette journée très réussie a été un moment de liesse et de convivialité joyeuse ; à l'issue du repas Monsieur le Maire retraça un historique de la jeune

vie de l'association et félicita ses membres pour la bonne tenue du club et ses progrès pendant ces cinq années. Il les assura de son fidèle soutien et de ses encouragements. Madame la Présidente le remercia ainsi que tous les invités pour leur aimable participation à cette petite fête et puis les chants joyeux associèrent les voix des adhérents à celles de leurs invités ; cette petite animation eut un franc succès.

Notre promenade annuelle nous a conduit en compagnie du club de PUBLIER au "Palais extraordinaire du Facteur Cheval". Cette visite a été une surprise admirative et chacun a pris beaucoup de plaisir dans cette journée d'évasion.

Nous avons eu également au printemps une grande sortie à CHATEL suivie d'une visite à l'Abbaye d'ABONDANCE et son cloître restauré a rempli d'enthousiasme tous les participants malgré quelques flocons tardifs.

Notre vente annuelle a attiré comme chaque année beaucoup de sympathisants qui ont été accueillis, comme toujours, avec chaleur et amitié.

Bien d'autres divertissements ont égayé tous nos anciens cette année d'exercice du club. Après deux mois de vacances il a déjà réouvert ses portes en Septembre la fréquentation de ses réunions du Jeudi a repris aussitôt et dès la fin du mois une sortie à



Juin 1992 : Grande promenade annuelle - Arrêt pique-nique

MEILLERIE a été organisée, essentiellement pour les personnes qui n'ont pas eu la chance de partir. Il n'est pas toujours possible à des retraités d'effectuer 500 ou 1000 kilomètres pour se dépayser et nous avons pensé que les bords du lac qui sont ravissants à MEILLERIE par beau temps et que son vieux village bien que proche offre une véritable évasion, l'imbrication de ses ruelles qui nous conduisent au Prieuré est réellement pittoresque et différent de tout ce que nous trouvons dans nos villages savoyards.

Le club ne pense pas seulement au divertissement de ses adhérents valides, il essaye de faire preuve de solidarité avec ceux qui sont moins favorisés : les malades, les hospitalisés, les handicapés les personnes immobilisées à leur domicile. Nous pensons que la solidarité ne doit pas être qu'un mot, un souhait ou un concept. Notre club vit grâce à la solidarité dans la Commune. Nous même nous savons qu'une simple visite apporte toujours la joie à la personne isolée. Le sourire qui accueille l'intérêt qu'on lui porte est notre récompense et nous encourage et quand nous nous rendons compte que nous pouvons encore être utiles et aider, nous nous sentons plus dynamiques. Les années passées sont moins lourdes à porter et les maux s'estompent. Nous avons du temps et de la bonne volonté que nous mettons à la disposition des autres. C'est ainsi que nous situons notre rôle dans la Communauté qu'est le village de NEUVECELLE.

Gym Nouvelle Forme

En vue de créer une nouvelle activité,
nous rappelons que nous cherchons
personne sachant bien danser, prête
à donner des cours : valse, tango...

Si à l'école nous aimons retourner
Ce n'est pas pour des cours du soir,
Du calcul, de la grammaire ou des dictées,
Mais pour des amies se faire ou revoir,
Oublier un moment ses soucis et rire,
Et son corps bien sûr entretenir.
Venez rejoindre nos 35 adhérentes sans hésitation
Car voici déjà que débute notre 7e saison.
Soirées impromptues, fondue ou repas, carnaval
Nous feront également nous retrouver.
Si à l'école nous aimons retourner
C'est que l'amitié est au rendez-vous.

Donneurs de sang

1968 - 1993, 25 ans déjà ou quelques personnes dynamiques de NEUVECELLE décidèrent de créer l'association des Donneurs de Sang bénévoles de NEUVECELLE, avec l'appui de quelques anciens qui donnaient leur sang dans les communes voisines, en particulier, Monsieur Paul GRANJUX, premier donneur Neuvécellois à EVIAN, et les encouragements et conseils de Monsieur Louis BARATAY, secrétaire à la fédération départementale.

Tout cela permit en février 1968 la naissance de l'association des Donneurs de Sang bénévoles de NEUVECELLE, présidée par M. Antoine LAZARETH. Le premier don a eu lieu le 21 janvier 1968 à la salle de la Mairie où 68 flacons ont été recueillis.

A cette date, la population était de 984 habitants, dont 88 donneurs qui ont offert 222 flacons, soit un pourcentage de donneurs de 8,94 %. En 1992, la population est de 2114 habitants et 240 donneurs qui ont offert 321 flacons, soit un pourcentage de 11,35 %.

Ce qui permet de constater que la courbe des donneurs a suivi l'évolution de la population.

Malgré les événements connus sur le plan national, les Donneurs de Sang de Haute-Savoie restent fidèles aux prélèvements, en particulier à NEUVECELLE, où l'on a enregistré cette année une augmentation de cinq flacons avec une collecte de moins que l'an dernier. Outre les prélèvements, notre association participe à diverses activités sportives : Concours de ski, de sauvetage, de pétanque, elle apporte son soutien à la "virade de l'espoir", pour la lutte contre la mucoviscidose : 32 marcheurs qui ont parcouru en moyenne 10 km chacun, avec un parrainage de 3400 F pour 1992.



C'était en novembre 1967, les précurseurs de l'association autour du président de zone

Merci aux marcheurs et donateurs.

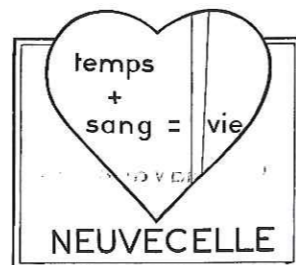
L'association vous donne rendez-vous en 1993

• aux prélèvements :

- 18 Janvier
- 19 Avril
- 19 Juillet
- 6 Août
- 18 Octobre

• au loto du 28 février,

- à la cérémonie du 25^e anniversaire** courant avril.



Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural

Les Communes de Lugrin, Maxilly, Meillerie, Neuvécelle et Saint-Gingolph ont créé en 1988 une association d'Aide à Domicile en Milieu Rural, destinée à aider aussi bien moralement que matériellement, de jour comme de nuit, des personnes âgées, des handicapés ou des malades.

Très vite, cette association a pris une ampleur considérable et compte tenu du nombre important de dossiers à traiter et devant la charge croissante de travail fourni par les bénévoles (élaboration des dossiers de demande de prise en charge, gestion des dossiers d'aide ménagère, comptabilité...) les membres du comité de l'association ont jugé nécessaire de recruter un salarié chargé du secrétariat et de la tenue de permanences au siège de Lugrin.

Afin de réduire les charges de fonctionnement de cette importante association qui regroupait alors cinq Communes, NEUVECELLE a pris l'initiative de créer sa propre association. Ainsi, depuis le mois de mai 1991, les aides ménagères de l'association d'Aide à

Domicile de NEUVECELLE interviennent chez plusieurs personnes âgées pour la préparation des repas, l'aide au ménage, l'achat de denrées alimentaires et fournitures ménagères, l'aide aux gestes de la vie quotidienne... Au-delà des tâches purement matérielles, l'aide ménagère apporte un soutien moral aux personnes âgées. Elle est à l'écoute de leurs problèmes et, par sa présence régulière, elle constitue un lien avec l'extérieur, brisant l'isolement. L'aide ménagère intervient chez les personnes âgées quelques heures réparties dans la semaine. Le coût de facturation des heures varie en fonction des revenus de la personne et de sa caisse principale de retraite : un dossier de demande de financement est établi par l'association, le nombre d'heures accordé et le montant de la participation horaire du bénéficiaire dépend de l'organisme financeur.

Pour de plus amples renseignements ou pour la constitution d'un dossier de demande de financement, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de la Mairie.

Du côté de la bibliothèque

Depuis le mois de Juin, la bibliothèque communale de Neuvécelle s'est constituée en association loi 1901. L'équipe de bénévoles, participant le plus souvent possible aux formations ou stages organisés par les instances régionales pour professionnaliser son action, s'occupe de l'enrichissement et la variété du fonds de livre et de sa maintenance.

Tout en gardant pour premier objectif de satisfaire l'appétit de lecture des Neuvécellois, l'accent est mis sur les animations qui pourraient faire vivre ce lieu le plus souvent possible. Dans ce but, et suite au sondage fait sur la commune, certaines activités ont d'ores et déjà été mises en place :

- Un concours de textes intitulé "Le Léman et des mots qui enchantent" dont les gagnants seront récompensés au mois de Janvier.
- L'heure du conte, le premier mercredi de chaque mois.
- Des mini-stages, pendant les vacances scolaires, s'adressant dans un premier temps aux enfants.

Si l'enthousiasme des Neuvécellois est au rendez-vous, de nombreux autres projets sont prêts à éclore.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont encouragés matériellement ou moralement dans nos



réalisations, contribuant ainsi à animer un des aspects de la vie de Neuvécelle. La bibliothèque est ouverte les mardi et vendredi de 16 h. 30 à 18 h. 30 et vous y êtes les bienvenus!

Association Omnisports de Neuvécelle Hand-ball

L'école de hand va fêter cette saison son 10^e anniversaire. Moment important dans la vie d'une association.

Cette année cinq équipes la composent avec un nombre d'enfants toujours plus important. Les résultats exceptionnels de l'équipe de France aux J.O. de Barcelone n'y sont pas étrangers.

Tout ceci n'est réalisable que grâce au concours et à la gentillesse de tous, dirigeants et entraîneurs.

Je tiens particulièrement à remercier très chaleureusement Jeanny DUBOULOZ qui pendant un an assura une remarquable présidence, et dont le précieux concours fût apprécié de tous. Au nom de tous je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles activités. Mes remerciements vont aussi à notre Municipalité pour tout le soutien qu'elle nous apporte, tant sur le plan financier que matériel. Elle nous permet ainsi d'asseoir notre développement et contribue au plein épanouissement de tous les enfants.

Tout ceci nous a permis de participer sur deux jours au tournoi d'Auxonne en Bourgogne avec plus de cinquante enfants qui ont eu une forme remarquable, et où l'équipe initiation décroche une brillante seconde place.



Les équipes de hand-ball

Que de souvenirs à raconter !

Je donne rendez-vous à tous en Mai prochain pour le traditionnel tournoi qui marquera notre dixième anniversaire.

J'espère qu'à cette occasion nous pourrions comme par le passé compter sur le soutien de tous, habitants, commerçants et artisans de Neuvécelle et de ses environs.

D'avance merci à tous.

Daniel GAVET
Président



...VUE
DU CIEL



NOTRE
COMMUNE...

Clichés : HELICOR 1992

UN VOYAGE HUMANITAIRE EN ROUMANIE

- Où allez-vous?
- Vers l'Orient."

(Aurélia, Gérard de NERVAL)

Il y a juste trois ans, la ROUMANIE basculait dans l'Histoire... Chacun se souvient des images télévisées sur les émeutes de TIMISHOARA, les manifestations de BUCAREST ou les derniers moments de CEAUDESCU. C'était la fin d'un mythe. Et l'immense espoir pour tout un peuple. Peu de monde savait réellement dans quel état était le pays. Il a fallu une révolution et la puissance des médias pour nous en donner une image. Tout était dit dans le regard de ces enfants abandonnés des orphelinats qu'on nous montrait. Difficile d'imaginer qu'il y a seulement cinquante ans, la Roumanie ait connu un niveau de vie comparable à celui des autres pays de l'Europe Occidentale. Pour en arriver là, il avait fallu beaucoup de bonne volonté... ou pas mal d'inconscience! Personne ne pouvait rester indifférent à cette situation. Alors chacun a choisi les gens qu'il pouvait aider. Les nôtres seraient aux confins de la BUKOVINE et de la MOLDAVIE, à l'Est de la ROUMANIE... parce que le directeur de l'école Saint Bruno avait été en relation avec le Patriarche de l'Eglise Orthodoxe de France dont la famille vivait dans un petit village de cette région.

Un convoi de première nécessité partait en février 1990. Un autre a suivi dans l'été, permettant de ramener une dizaine d'enfants qui sont venus passer leur vacances scolaires dans des familles du CHABLAIS. Puis un troisième dans le courant de l'année 1991. En février 1992 ça devait être le dernier. Le samedi 15 au matin, les trois camions étaient prêts, chargés jusqu'au plafond de matériel hospitalier et de vêtements divers qui devaient être distribués sur place. Nous étions six personnes pour assurer le convoi: Jean-Luc LANGUILLE, directeur de Saint Bruno et organisateur du voyage, Michel LEFFERAND, entrepreneur de peinture à ANNECY qui avait mis ses véhicules à notre disposition, Françoise et Jean-Pierre LEGER de MEILLERIE, François DURET, le seul chauffeur routier professionnel de l'équipe, et moi-même. La destination du voyage était SAVENI, une commune de 7000 habitants, située dans le département de BOTOSANI, à une vingtaine de kilomètres de la frontière soviétique et... à 2110 kilomètres de NEUVECELLE.

L'itinéraire choisi passait par ZURICH, MUNICH, SALZBURG, VIENNE, BUDAPEST et les CARPATES. A deux par camions et en se relayant régulièrement, il était prévu que nous arriverions dans la matinée du



Poignée de mains entre le Maire de STIUBENI et le Maire de Neuvécelle

dimanche. C'était sans compter que les convois humanitaires pour la ROUMANIE n'intéressent plus grand monde et surtout pas les douaniers. A part les Allemands et les Autrichiens qui nous ont laissé passer sans difficulté, il a fallu discuter âprement avec les Suisses et les Hongrois pour payer le minimum de taxes de transit. Quant aux Roumains, ils nous ont tout simplement refoulés à la frontière sous prétexte que les listes de ce que nous transportions n'étaient pas exactement conformes à notre chargement... Nous avons eu beau leur expliquer que c'était des dons pour leur pays, il a fallu revenir à BUDAPEST, y rencontrer le Consul de ROUMANIE qui, déjà au courant de l'affaire, nous a aussitôt délivré très aimablement tous les visas nécessaires. En repassant à la frontière, le lundi vers 5 heures de l'après-midi après avoir fait 600 kilomètres dont nous nous serions volontiers passés, c'est tout juste si les douaniers de la veille ne nous ont pas salué au garde à vous! Ils avaient sous les yeux des tampons officiels. Personne ne leur demandait de prendre quelque initiative dont ils n'avaient pas encore l'habitude. Il faudra encore un peu de temps pour que l'étranger qui arrive à la frontière roumaine ne soit pas considéré comme un espion ou un contrebandier...

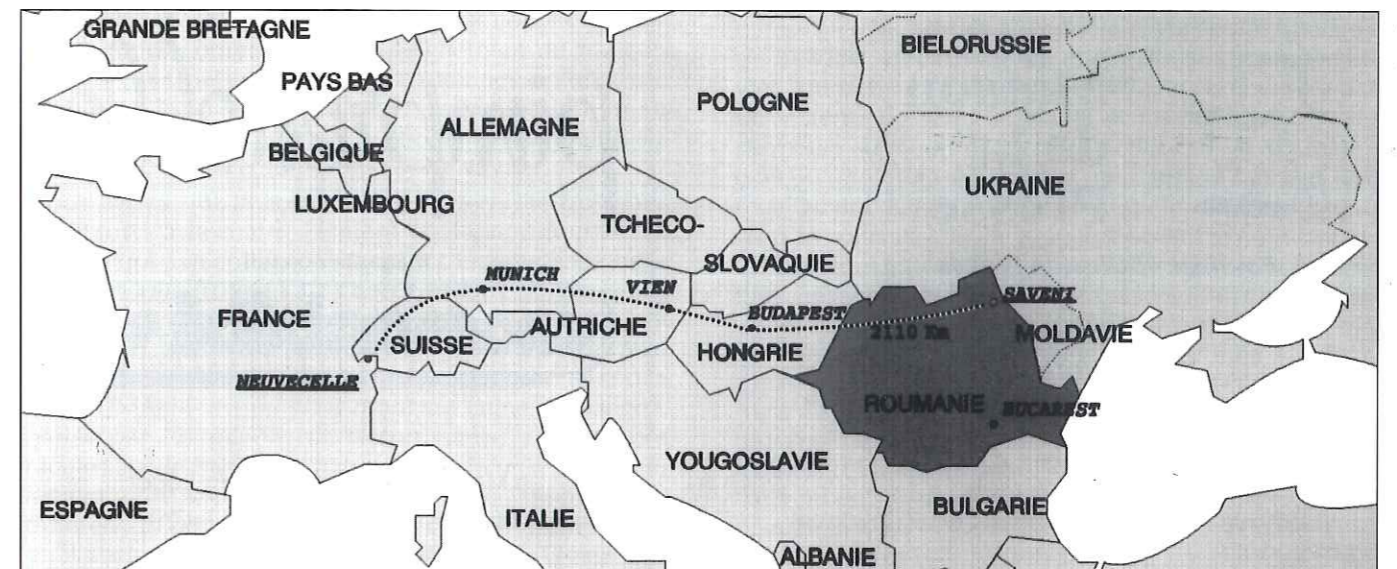
Dès les premiers kilomètres après la douane nous avons eu conscience d'être arrivés dans un autre monde. La signalisation nous indiquait que nous étions toujours sur l'itinéraire E360 qui nous avait permis de traverser la

moitié de l'Europe en empruntant des autoroutes jusqu'à BUDAPEST, mais quelles différences avec les autres pays, y compris avec la HONGRIE! La route devenait redoutable pour les amortisseurs et heureusement qu'il y avait peu de circulation car la conduite des roumains est audacieuse, notamment dans les dépassements. Il est vrai que le risque est tempéré par une vitesse limitée à 80 km/h. Mais le choc, nous l'avons eu en arrivant à ORADEA, une ville de 150 000 habitants à 20 kilomètres de la frontière, la première que nous découvrions et qui allait ressembler à toutes les autres que nous devons traverser. A la périphérie et en pleine campagne, des combinats hors d'âge qui continuent de cracher d'épaisses fumées jaunâtres. Puis plus près du centre, des quartiers d'immeubles bétonnés à la va-vite autour de rues truffées de nids de poule. Et au coeur de la ville, quelques oasis qui témoignent de la fin d'une histoire confuse. L'ensemble donne l'image d'un urbanisme rapiécé dans un chantier à l'abandon. L'impression a été d'autant plus forte que nous y sommes arrivés à la tombée de la nuit et qu'il fallait nous repérer dans une quasi-pénombre, l'éclairage des villes étant pratiquement inexistant. Le temps d'hésiter dans un carrefour et les camions étaient entourés d'une nuée de gosses, sortant d'on ne sait où, pour réclamer de l'argent et des cigarettes... Le reste du voyage ne manquait pas non plus d'intérêt. D'abord la traversée des villages, très étirés le long de la route. La nuit, il faut éviter les vaches errantes, les carrioles tirées par des chevaux, les vélos roulant à trois de front, les voitures en panne, les piétons discutant sur la chaussée, les paysans qui rentrent leur troupeau d'oies... le plus souvent sans la moindre lumière. Et puis la traversée des CARPATES. Il nous a fallu 10 heures, dans la neige et un froid glacial, pour faire les 200 kilomètres qui séparent BISTRITA de SUCEAVA, bien contents d'avoir échappés aux vampires, en passant une nuit de pleine lune au pied du château de DRACULA ... Nous avons fini par arriver à BOTOSANI vers 10 heures du matin le mardi. Le décor était identique à celui d'ORADEA, avec en plus le spectacle de tous ces gens qui courraient d'une file à une autre, pour aller vers des magasins dont on ne voyait pas la devanture, le même sac en plastique gris à la main. Il ne restait que 35 kilomètres pour

atteindre SAVENI. Le temps que nous faisons trois fois le tour de la ville pour trouver notre chemin, et nous y étions. Il nous avait fallu deux jours de plus que prévu, mais nous avions atteint notre but.

Nous avons rendez-vous chez le docteur Ioan COPACEANU, médecin de l'hôpital à qui était destiné l'essentiel de notre convoi. La table était mise, les lits étaient faits. Son épouse et lui-même nous attendaient depuis deux jours. Nous étions confus devant tant d'attention. Tous deux possèdent un français remarquable. Ils l'ont appris en ROUMANIE et n'ont eu que rarement l'occasion de s'en servir avec des Français. Ils étaient heureux de parler de la FRANCE, même s'ils s'en font une idée un brin fanée, comme la plupart des Roumains que nous aurons l'occasion de rencontrer. Après déjeuner, il nous emmène à "son" hôpital. Les bâtiments sont simples. Ils abritent 150 lits et environ 200 personnes y travaillent. En fait l'essentiel du personnel est attaché à l'administration, à l'entretien et... au fonctionnement de la ferme qui nourrit théoriquement l'hôpital. Il n'y a pas plus de 30 personnes, dont 3 médecins et 10 infirmières, au service des malades. Nous n'aurons pas la possibilité de visiter l'établissement. Le peu que nous en avons vu, nous donne cependant une idée sur l'ampleur du dénuement. Le matériel que nous avons apporté ne devrait pas être inutile. Encore que nous apercevons dans la cour un fauteuil dentaire, don récent d'une aide humanitaire, qui sert de perchoir pour les poules... faute de dentiste. Et, dans un coin, tout un stock de médicaments bien rangés mais inutilisés. Le docteur nous explique, avec un air gêné, que la médecine en ROUMANIE a un peu de retard et que ces médicaments là, offerts généreusement par des occidentaux qui pensent à eux, lui sont inconnus et qu'ils sont destinés à être détruits...

En sortant de l'hôpital, nous finissons de décharger les camions au collège de SAVENI. Il s'agissait surtout de vêtements, que nous avons confiés au directeur pour qu'il en assure la distribution. Nous apprendrons par la suite que, malgré nous, nous avions surtout fait des mécontents. Parce que, nous a-t-on dit, ce sont toujours les mêmes qui reçoivent, et pas nécessairement ceux qui en ont le plus besoin, ou tout simplement parce que ce n'était pas ce qui était attendu....



S O C C O

Route des Creuses - 74650 CHAVANOD - ANNECY
Tél. 50.69.33.44

HYGIÈNE PUBLIQUE

Adduction d'eau - Captages
Assainissement

TRAVAUX DE MONTAGNE

Pistes de ski
Enneigement artificiel

GÉNIE CIVIL

Réservoirs
Ouvrages d'art



Hôtel et Chalets
Rôtisserie au feu de bois
Salons pour banquets

NEUVECELLE-EGLISE - Tél. 50.75.04.90
(ouvert de début Février à fin Novembre)



S.A.R.L.
FAVRE
Frères

CHAUFFAGE - SANITAIRE
POMPES A CHALEUR - GAZ

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN
Tél. 50.75.06.14 - 50.75.22.08

Pierre CHENAL LAURENT

HORTICULTEUR
FLEURISTE

" Le Rond-Point "
NEUVECELLE
Tél. 50.75.13.73



Maison de la Presse

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie-Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. 50.75.04.36

pimprenelle

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Jean-Léger
74500 EVIAN - Tél. 50.75.54.79

Nous étions arrivés au terme de notre mission. Il restait encore à passer à STIUBENI, le village du Patriarce parisien que ses concitoyens appellent l'Archevêque. C'est une commune de 2000 habitants, essentiellement agricole, située à une dizaine de kilomètres de SAVENI. Nous étions attendus à la mairie. Le maire avait fait mettre à l'entrée un drapeau français à côté du drapeau roumain. Les enfants avaient révisé quelques vieilles chansons françaises. Tout le monde était emmitoufflé jusqu'aux yeux, il faisait pas loin de moins 20 degrés. La scène avait quelque chose de surréaliste. Nous avons été reçus dans la salle du Conseil, un local qui ne devait pas mesurer plus de 20 m². Il y avait le maire, le secrétaire de mairie qui fait également fonction de notaire, le percepteur, le président de la coopérative agricole, le directeur de l'école et... monsieur le policier. L'organisation des Communes en ROUMANIE est calquée sur le modèle français. Après les discours protocolaires à la gloire de la démocratie et aux relations franco-roumaines, largement arrosés de tsuica (un alcool de prune titrant un nombre impressionnant de degrés), nous avons pu discuter librement avec les uns et les autres. Tous étaient d'anciens communistes, animés de bonne volonté mais un peu désespérés devant l'effondrement du système qu'ils avaient connu. Fallait-il accélérer les changements? Valait-il mieux aller progressivement vers un autre type de système? Le sentiment général était que le plus important avait été de se débarrasser des Russes. Pour le reste, personne n'en parlait trop de peur que, par un revirement soudain, le régime ne revienne ce qu'il était. Nous étions entre les deux tours des élections municipales. Le maire savait qu'il allait être battu. Le secrétaire et le percepteur ne se faisaient pas trop de souci, les élus passent mais les administratifs restent... Le moins serein était le représentant de la police. Avec la fin de la "Securitate", il ne voyait pas bien ce qu'il lui resterait à faire. En attendant, le maire était chargé de redistribuer les terres, à raison de 10 hectares par famille, et de sauver la coopérative. Les choses n'étaient pas des plus simples.

Puis nous avons visité l'école. Les classes, toutes des primaires, ressemblaient à celles que nous avons connues en FRANCE dans les années 1950. Les tables de deux avec leurs bancs, les encriers, les cartes au mur, le grand tableau noir, le fourneau, rien n'y manquait pas même la blouse du maître pendue dans un coin... En ROUMANIE, la scolarité est obligatoire jusqu'à 14 ans. Toutes les familles attachent beaucoup d'importance à l'école bien que ça leur coûte cher. Les programmes comprennent l'enseignement du français dès les plus petites classes. Ecouter les enfants qui étaient restés avec nous réciter des poésies que nous avions nous même apprises à l'école, a sans doute été le moment le plus émouvant de notre voyage.

Nous avons fini la soirée chez l'interprète qui nous avait suivi à la mairie. Etaient également invités les parents qui avaient accompagné les enfants chez nous pendant l'été 1990. La FRANCE restait un rêve, pas encore un modèle, car le fossé entre nos sociétés est trop grand, mais ils revenaient sans cesse sur cet attachement entre nos deux pays. Il faut savoir en effet que la ROUMANIE est un pays d'origine latine. Sa langue, parlée par 23 millions de ressortissants, a les mêmes racines que le français. Chaque roumain se sent naturellement attiré vers la FRANCE et cultive volontiers ses différences avec les pays slaves qui l'entourent bien qu'il partage la même religion orthodoxe. Quant aux

évolutions en cours, tous s'accordaient à trouver les temps difficiles. On ne vit pas facilement dans un pays où près d'1 million d'emplois ont disparu, où le rythme annuel de l'inflation atteint 800%, où le leu, la monnaie nationale, n'en finit plus de plonger! Sombre décor, propice au retour des vieux démons. Et comme à la mairie, la peur d'un retour brutal après des efforts inutiles. Nous aurions pu parler encore des heures des problèmes quotidiens, des stations d'essence qui attendent désespérément les camions d'approvisionnement, de la distribution d'eau potable qui fonctionne quelques heures par jour, des magasins où l'on ne trouve pas grand'chose, bref de l'état de délabrement du pays... Mais il était plus de minuit, et quelques heures plus tard il nous fallait reprendre la route.

Le retour s'est passé sans incidents majeurs. Nous avons fait les pleins de gas-oil à l'hôpital, avec des réserves suffisantes pour traverser toute la ROUMANIE, c'était plus prudent. Il y avait toujours autant de kilomètres pour rejoindre la frontière hongroise mais nous allions les faire de jour et le temps était plus clément. Malgré les mêmes encombrements, le pays nous a paru beaucoup plus sympathique. En particulier les CARPATES, qui est une région de collines douces et boisées où subsistent encore les vieilles maisons en bois, aux clôtures enguirlandées, les antiques puits à balancier. Une campagne à l'"ancienne", avec ses meules de foin, ses boeufs attelés et où les gens portent encore couramment le costume traditionnel... Nous avons dormi à BUDAPEST, ville superbe où nous serions bien restés quelques heures de plus, et nous étions à NEUVECELLE dans la nuit du jeudi au vendredi 28 février, fatigués, heureux et... perplexes.

Là où nous sommes allés, nous n'avons pas vu la désolation que nous avait montrée la télévision. Bien sûr nous avons rencontré une pauvreté chronique mais pas de véritable misère. Les gens vivent simplement, comme peut-être dans nos campagnes il y a une cinquantaine d'années. Par contre le pays est totalement désorganisé et on voit mal comment il pourrait s'en sortir sans un soutien massif des pays occidentaux. C'est là un problème de politique internationale qui dépasse la bonne volonté de chacun. Alors que reste-t-il à notre niveau? car ces gens ont besoin également de notre aide et ne méritent pas que nous les ignorions. L'expérience que nous avons vécue nous a montré que la générosité ne suffit pas. Il faut aussi un peu d'organisation, ne serait-ce que pour n'apporter que des choses utiles. Dans les actions qui ont été engagées en direction de SAVENI, deux nous semblent devoir être poursuivies. L'une vis à vis de l'hôpital. Elle ne compensera pas un système de santé inadapté et insuffisant mais elle permettra au moins de mettre à la disposition des médecins un minimum de moyens qui, aujourd'hui leur font cruellement défaut. Encore faut-il qu'ils soient adaptés à leurs besoins et à leurs connaissances. L'autre vis à vis de l'école. Les cahiers, les crayons sont rares et coûteux. Les livres de lecture pour enfants, inexistants. Leur utilité est indiscutable. Et lorsque des relations suivies fonctionneront avec notre école, pourquoi ne pas envisager des échanges pendant les vacances scolaires? Mais l'aide dont les Roumains ont d'abord besoin est plus morale que matérielle. L'enthousiasme du début de l'année 1990 est retombé, les pays de l'Est ne sont plus "à la mode". Il nous incombe de les soutenir dans leur marche difficile vers des jours meilleurs.

Louis DURET

dans la mouvance de la politique

AVANT-PROPOS :

- "Oh temps, suspends ton vol...".

Nous avons tous rêvé, lors de moments heureux, d'arrêter le temps. Moments ô combien rares et éphémères.

- "Vivement ce soir, ... vivement demain, ... vivement les vacances...". Malheureusement nous entendons plus souvent ces propos. La morosité, un certain mal de vivre, la fuite en avant ont peu à peu gagné nos concitoyens. Les raisons en sont multiples : les petits tracés de la vie quotidienne, l'éducation et la formation de nos enfants, la vie professionnelle avec toutes ces incertitudes et angoisses, une retraite hautement sous influence de la démographie et de l'économie. Jusque dans nos foyers, nous subissons de plus en plus la politique mondiale. C'est ce qu'on nous fait croire !

Que signifie le mot politique ? C'est la science et l'art de gouverner un Etat. C'est la manière de conduire les affaires qui intéressent l'Etat et non pas les hommes d'Etat. Ainsi le Président des Etats-Unis, Monsieur BUSH, voulait affirmer sa puissance sur le monde en déclenchant la guerre du Golfe, puissance qu'il est incapable de donner aux citoyens Américains, qui sont aujourd'hui plus de 35 millions de pauvres ! A noter que le premier coup de feu donné a éteint, pour quelques années il semble, la flamme vacillante d'une reprise, ô combien indispensable.

Ainsi nos hommes d'Etat, nos politiques, font vivre notre République au rythme des scandales et des "affaires". On nous parle d'Etat de Droit, de droit à la différence, de liberté. Certes, la différence existe : les nantis sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus nombreux. Que devient le sens du mot "liberté" quand des milliers de personnes doivent vivre cette liberté dans la misère la plus complète, sans travail, sans abri...

Pourtant nous vivons en démocratie. Les nombreuses élections nous le prouvent aisément. A tous les niveaux, sauf pour le Sénat, le suffrage universel fait loi. Pour la Commune (Maire et Conseillers Municipaux), pour le Canton (Conseiller Général), pour le Département (Députés à l'Assemblée Nationale), pour la Région (Conseillers Régionaux), pour l'Etat (Président de la République) nous choisissons, avec notre bulletin de vote, nos représentants à ces divers échelons.

Mais le concept droite-gauche dépassé aujourd'hui, avec les luttes intestines des différents partis politiques, avec les querelles de tendances et personnelles, ne fait plus recette. Le vote blanc n'étant pas reconnu de nombreux électeurs préfèrent s'abstenir. Ce n'est plus un manque à la démocratie, mais un véritable acte politique. Quand l'argent devient roi et que les politiques n'arrivent plus à convaincre, la langue de bois doit cesser. Qu'ils

arrêtent de donner des leçons à tout le monde, qu'ils soient de vrais démocrates et qu'ils œuvrent enfin pour le bien-être de tous les citoyens, qu'ils restaurent enfin, par leurs actes, la devise de la République - LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE -

S'ils veulent nos suffrages, qu'ils soient les garants de la démocratie.

Ces quelques considérations sur la Politique et les politiques permettent d'établir le plan de cet article.

I. Les élections de 1992.

- a) Elections Régionales

- b) Référendum

II. Les élections de 1993.

- Elections Législatives : 21 et 28 Mars.

I. LES ELECTIONS DE 1992

Elles ont permis de mettre nos représentants de diverses instances en place. C'est la loi de la démocratie et de la décentralisation. Les élections régionales devraient être les élections par excellence pour concrétiser cette décentralisation. Elles auraient dû mettre un terme à la France Napoléonienne. Certes, le transfert du pouvoir exécutif du Préfet au Président du Conseil Régional a eu lieu. Il est à présent responsable de l'aménagement de la Région. Comme l'Etat refuse les crédits nécessaires, c'est le "contribuable régional" qui doit une nouvelle fois mettre la main à la poche. Conséquence, les impôts locaux explosent. Dans ce domaine, l'imagination n'a pas encore atteint ses limites. En effet, la loi du 6 Février 1992 institue des communautés de villes ou de communes. Une commission départementale, présidée par le Préfet, fut instaurée, elle aura pour mission d'élaborer avant le 8 Février 1993 un schéma départemental de cette coopération intercommunale. On s'achemine vers la réduction du nombre des Communes et vers la création, encore, d'un nouvel impôt. Certes, nous tenons un record avec nos 36 551 communes : 1300 localités ont une population supérieure à 5000 habitants. 32413 communes ont moins de 2000 habitants. 12590 abritent moins de 500 habitants. Ces communautés nécessiteront de nouvelles structures, donc du personnel. Là se pose la question : Qui paie ? La réponse est simple : le "contribuable communautaire" !

a) Elections Régionales :

La France compte 546 818 élus.

- 503 872 Conseillers municipaux,

- 36 551 Maires,

- 3 828 Conseillers généraux,

- 319 Sénateurs

- 577 Députés

- 1 671 Conseillers régionaux.

La région est la dernière née des collectivités territoriales. Cette naissance s'est faite en quatre étapes :

- Le 2 Juin 1960 la France est découpée en 21 régions. En 1970 la Corse devient la 22^e région.

- La loi du 5 Juillet 1972 transforme les régions en "établissements Publics Régionaux" avec ses organes propres : Conseil régional au pouvoir délibératif, composé de tous les sénateurs et députés de la Région et de représentants des Communes et Départements. Un exécutif : le Préfet de Région. Une chambre consultative : le comité Economique et social.

- La loi du 2 Mars 1982 donne plus d'autonomie à la Région. Le Président du Conseil Régional devient l'exécutif à la place du Préfet.

- Le 16 Mars 1986 les Régions deviennent des collectivités territoriales grâce à l'élection au suffrage universel du conseil régional.

Le conseil régional règle par ses délibérations les affaires de la région. Il a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire. Le Budget Primitif pour 1992 est de 4,5 milliards de francs.

Le nombre des conseillers régionaux est calculé en fonction des données démographiques révélées par le dernier

recensement. La population en Rhône-Alpes ayant augmenté, la Région compte après les élections du 22 Mars 157 conseillers régionaux (6 de plus qu'en 1986) répartis entre les départements de la manière suivante : 43 conseillers régionaux dans le Rhône, 29 dans l'Isère, 22 dans la Loire, 17 en Haute-Savoie, 14 dans l'Ain, 12 dans la Drôme, 11 en Savoie et 9 en Ardèche.

Ces conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct pour six ans. L'assemblée est régionale, mais on vote dans chaque département pour des listes dont le nombre de candidats présentés est égal au nombre des sièges à pourvoir. C'est un scrutin de liste "à la proportionnelle" qui ne nécessite qu'un tour. Les sièges sont répartis à la proportionnelle au sein de chaque département, entre les listes qui atteignent au moins 5 % des suffrages exprimés.

Les abstentionnistes sont en augmentation. Il y a un désintérêt évident, sauf pour les candidats. Il faut croire que la place est bonne.

- En 1986, 1 176 candidats répartis sur 58 listes se présentaient pour pourvoir aux 151 postes de conseillers régionaux.

- Cette année, 1 586 candidats, répartis sur 76 listes ont brigué les 157 sièges du conseil régional Rhône-Alpes. L'inflation des listes est due à la présentation des listes écologistes.

PHOTO du SCRUTIN de la Haute-Savoie :

Inscrits : 354 446 - Votants : 226 860 (64 %) - Exprimés : 217 373 (61,33 %) - Donc Abstention : 26 %.

Ont obtenu :

Listes	Tête de liste	Nombre de voix	% exprimé	Sièges
Réussir la Haute-Savoie, réussir Rhône-Alpes (UDF-RPR)	Bernard BOSSON	68.667	31,59	7
Front National	Michel LANDRIVON	31.977	14,71	3
La politique autrement	Robert BORREL	19.148	8,81	2
Rhône-Alpes autrement (P.S.)	Jacques POULET	18.868	8,68	1
Union Ecologie (Brice Lalonde)	Pierre VIGUIÉ	17.390	8,00	1
Pour l'écologie avec les Verts	Marc LECOURT	17.050	7,84	1
La Haute-Savoie qui gagne	Jean-Claude LEGER	15.715	7,23	1
Chasse - Pêche - Nature - Traditions	Jean-Louis PREVOND	10.974	5,05	1
Rassemblement pour vivre mieux en Haute-Savoie (P.C.F.)	Bernard NEPLAZ	8.178	3,76	0
Région Savoie	Michel DURET	6.068	2,79	0
Rhône-Alpes Avenir	Pierre FERRARIO	3.338	1,54	0

CANTON D'EVIAN				
	NEUVECELLE	EVIAN	TOTAL CANTON	TOTAL DÉPART.
Inscrits	1.350	4.291	15.965	354.446
Votants	877 64,96%	2.427 56,56%	9.909 62,07%	226.860 64,00%
Exprimés	844 62,52%	2.340 54,53%	9.493 59,46%	217.373 61,33%
BOSSON	289 34,25%	726 31,02%	2.921 30,77%	68.667 31,59%
DURET	43 5,09%	99 1,83%	492 5,18%	6.068 2,79%
LANDRIVON	116 13,74%	381 16,28%	1.368 14,41%	31.977 14,71%
POULET	69 8,17%	239 10,21%	870 9,16%	18.868 8,68%
PREVOND	50 5,92%	91 3,88%	557 5,87%	10.974 5,05%
BORREL	52 6,16%	78 7,60%	837 8,82%	19.148 8,81%
NEPLAZ	39 4,62%	111 4,74%	521 5,49%	8.178 3,76%
LECOURT	60 7,10%	186 7,94%	727 7,66%	17.050 7,84%
FERRARIO	14 1,65%	40 1,70%	118 1,24%	3.338 1,54%
VIGUIÉ	71 8,41%	185 7,90%	677 7,13%	17.390 8,00%
LEGER	41 4,85%	104 4,44%	405 4,27%	15.715 7,23%

En 1986, NEUVECELLE comptait 1 102 inscrits. 881 votants, soit 79,9 %. Les abstentionnistes sont donc plus nombreux cette année. 793 exprimés, soit 72 %. 33 nuls cette année, contre 88 en 1986.

Le taux de participation était légèrement supérieur à la moyenne départementale (nettement meilleur qu'à EVIAN).

Dans l'ensemble, NEUVECELLE a voté comme la Haute-Savoie, mais une différence sensible des pourcentages modifierait cependant la distribution des sièges :

Liste BOSSON 8 au lieu de 7

Liste BORREL 1 au lieu de 2

Liste DURET 1 au lieu de 0 -> NEUVECELLE aurait donné un siège à la "Région Savoie".

Liste LEGER 0 au lieu de 1

NEUVECELLE vote légèrement plus à droite que la Haute-Savoie. La physionomie de la représentation haut-savoyarde a beaucoup changé au conseil régional et le mode de scrutin proportionnel a permis l'élection de représentants de 8 listes différentes sur les 11 présentées.

Soit

Bernard BOSSON élu, mais il démissionne conformément à la loi sur le cumul (député-maire d'ANNECY).

1 Pierre MAZEAUD (Ancien Ministre - Député - THONON)

2 Jean-Pierre CARLE (Conseiller régional sortant - GROISY)

3 Pierre HERISSON (Maire de SEVRIER)

4 Michel ROGUET (Premier Maire-Adjoint de CLUSES)

5 Raymond BARDET (Maire de VILLE-LA-GRAND, conseiller général, conseiller régional sortant)

6 Ernest NYCOLLIN (Conseiller général - TANINGES)

7 Michel AMOUDRY (Maire-Adjoint d'ANNECY)

8 Michel LANDRIVON (Conseiller Municipal - SEYNOD)

9 Daniel LACROIX (PERRIGNIER)

10 Dominique MARTIN (Conseiller municipal - CLUSES)

11 Robert BORREL (Maire d'ANNEMASSE - Ancien député)

12 François AUNIS (Maire de THORENS-GLIERES)

13 Jacques POULET (Maire de CRAN-GEVRIER - Conseiller régional sortant)

14 Pierre VIGUIÉ (Conseiller régional sortant)

15 Marc LECOURT (Président des Verts Haute-Savoie)

16 Jean-Claude LEGER (Maire de CLUSES)

17 Jean-Louis PREVOND (Gérant de Société - NEUVECELLE)

Une constatation, un recul important de la famille politique largement dominante dans le département. En effet, en 1986, la liste "BOUVIER", qui ne comptait pas le RPR, regroupait, il y a 6 ans 76 227 voix contre 68 667 à la liste d'union d'aujourd'hui. Le P.S. subit une chute encore plus dramatique : il passe de 39 975 voix en 1986 à 18 868 voix aujourd'hui. Il recule de 3 à 1 siège. Le Front National devient la deuxième formation du département, ainsi qu'à NEUVECELLE, et conquiert ainsi 3 sièges. Ce sont les écologistes qui modifient profondément le paysage politique. Ils totalisent 15,84 % des suffrages exprimés (15,51 % à NEUVECELLE).

La Haute-Savoie a élu une assemblée d'hommes. Il y a eu redistribution des sièges et des places, puisque plus des trois-quarts du personnel sont renouvelés. Parmi les cinq sortants réélus, deux ont changé de liste et d'orientation. Une autre constatation, les personnalités ont réussi à atti-

rer des voix dans les lieux de leur implantation personnelle. C'est ainsi que Monsieur PREVOND fait légèrement mieux à NEUVECELLE que sur le plan départemental.

CLUSES a 3 élus et le Chablais en a 2.

Remarques à propos de la région :

Les abstentionnistes étaient moins nombreux que prévus (40 % annoncés). Mais 280 000 Rhônalpins de moins qu'en 1986 n'ont pas voté. La majorité sortante UDF-RPR a perdu 350 000 voix, le P.S. 400 000 et le P.C. 65 000. Génération écologie gagne 145 000 voix et les Verts 95 000. Le Front National gagne 100 000 voix. Le doyen des élus est Haroun TAZIEFF, le célèbre volcanologue.

Ces élections ont marqué l'effondrement du parti Socialiste et élevé le Front National au 2^e rang des forces politiques de la région.

Nouvelle composition des élus pour Charbonnières :

Liste U.P.F. : 62 sièges

Liste Front National : 29 sièges

Liste Majorité Présidentielle : 25 sièges

Liste Parti Communiste Français : 11 sièges

Liste Génération Ecologie : 11 sièges

Liste des Verts : 10 sièges

Liste Gauche autrement : 7 sièges

Liste divers droite : 1 siège

Liste Pêche, chasse, traditions : 1 siège

Grâce aux autres départements, 20 femmes (13 %) siègent au Conseil Régional (10 en 1986, soit 10 %). La moyenne d'âge est de 50 ans (36 % ont entre 40 et 50 ans). On constate une assez grande diversité de professions.

- Cadres et professions libérales : 28 %

- Enseignants et universitaires : 24 %

- Professions de santé : 12 %

- Responsables économiques : chefs d'entreprise, commerçants, artisans, agriculteurs : 13,5 %.

En conclusion, nous pouvons dire que les français ont rejeté en force le parti Socialiste, parti du gouvernement. Les vainqueurs sont les écologistes et les dissidents de tous les partis, les atypiques et marginaux de tous les conformismes, un électeur sur quatre ne veut ni du trio classique des partis de pouvoir, ni du duo rébarbatif des extrémistes. Cet électorat n'est pas solidaire, mais disponible ; le mécontentement général a créé cet éparpillement. Sur le plan national les conséquences peuvent être graves. Certains conseils régionaux sont ingouvernables, car il sera difficile d'établir une majorité stable de gestion.

Une certaine sérénité est pourtant nécessaire pour accomplir les travaux d'aménagement indispensables. Espérons que nos élus œuvreront enfin pour le désenclavement du Chablais que ce soit par la route et par le rail. Il en va de la survie, passant par le droit au travail, donc du développement économique, de ce côté-ci de la Dranse.

b) REFERENDUM du 20 Septembre 1992

L'Europe est en marche.

Le 25 Mars 1957 fut signé le traité de Rome entre les six pays fondateurs de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) - 1985 : création du Grand Marché unique. Le 17 Février 1986 fut signé l'acte unique euro-

péen à Luxembourg : le marché unique doit être réalisé avant la fin 1992. Nous y sommes.

Le 11 Novembre 1989 survient la chute du mur de Berlin, ce qui provoquera une déstabilisation pour l'Europe ! C'est ainsi que l'on a décidé, le 10 Décembre 1991, à Maastricht, de signer un traité qui doit renforcer l'union politique de l'Europe autour d'une monnaie unique.

Il reste aux 12 Etats de prendre position sur ce traité de Maastricht. Le but est d'échanger le SME contre l'UEM. On pourrait poser la question suivante : La monnaie unique, le noyau dur du traité de Maastricht, n'est-elle pas inutile et l'Europe, ne peut-elle pas avancer sans elle ? Mais actuellement, les monnaies sont malades de la politique. Rares sont les pays, dont les indicateurs économiques sont en rapport avec les trois critères d'entrée dans l'union économique européenne prévus dans le traité de Maastricht.

Ces critères sont :

- Le déficit budgétaire (en pourcentage du PIB) -> 3 %

- La dette publique (en pourcentage du PIB) -> 60 %

- L'inflation (sur la base des chiffres d'Août 1992) -> 4 %

Comment les douze vont-ils ratifier ou non ce traité ?

- Pour le NON :

• Le Danemark : par référendum, le 2 Juin (50,7 %)

- Pour le OUI :

• L'Irlande : par référendum le 19 Juin (69 %)

• Le Luxembourg : par voie parlementaire, le 2 Juillet (51 voix contre 9)

• La Belgique : par voie parlementaire, le 17 Juillet (146 pour, 33 contre, 3 abstentions).

• La Grèce : par voie parlementaire, le 1^{er} Août (286 pour, 8 contre, 6 abstentions).

• La France : par référendum, le 20 Septembre (51,05 % pour, 48,95 % contre).

• L'Italie : par le Sénat, le 17 Novembre (176 pour, 16 non, 1 abstention). Par les députés le 29 Octobre (403 pour, 46 contre, 18 abstentions).

• L'Espagne : par les députés, le 29 Octobre (314 pour sur les 325 votants).

• L'Allemagne : La chambre des députés (Bundestag) et la chambre haute (Bundesrat) doivent se prononcer sur le projet de ratification et sur un texte modifiant la Constitution.

• Les Pays-Bas et le Portugal : les députés voteront dans les semaines à venir.

• La Grande Bretagne : C'est la grande interrogation. Le débat parlementaire fut suspendu le 3 Juin. Sa dérive anticommunitaire est historique. Par nationalisme autant que par libéralisme, elle répugne à partager souveraineté nationale, discipline monétaire et solidarité communautaire. Les Anglais ont toujours un pied dedans et un pied dehors. Ne vaudrait-il pas mieux pour l'Europe, qu'ils aient les deux pieds dehors ?

Résultats du Référendum en France :

Question soumise aux électeurs :

"Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République autorisant la ratification du traité sur l'union européenne ?"

**J. BALLY
&
A. ECUVILLON**
TOUTES ASSURANCES



2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN
Tél. 50.75.07.95

SARL BERNEX FRÈRES

Création parcs et jardins
Plantation • Entretien
Clôtures • Dallages • Elagage
Pépinières
Devis gratuits



Pour tous renseignements :
"Vérossier" - LARRINGES
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.73.46.96

SCREG SUD-EST

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
ROUTES, AUTOROUTES
ET ASSAINISSEMENTS
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX



CONSULTEZ-NOUS !

AGENCE D'ANNECY

B.P. 4
74961 CRAN GEVRIER Cedex
Tél. 50.67.28.88
Fax 50.67.80.36

CENTRE DE THONON

Z.I. de Vongy - B.P. 249
74206 THONON LES BAINS Cedex
Tél. 50.71.43.16 - Fax 50.26.67.61



LOCATION D'AUTOCARS
DE 7 A 73 PLACES

TÉL. 50.71.03.57

Equipements K7

Ets Loridant Père et Fils

**FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO**

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN

Tél. 50.75.10.79
Télex : Loridant 385749 F

**ENTREPRISE
GAUTHIER**

- VIDANGES
- CURAGE D'EGOUTS
INSPECTION TÉLÉVISÉE
- COLLECTE DE DÉCHETS
INDUSTRIELS LIQUIDES
OU PATEUX

01120 MONTLUEL

Tél. 78.06.02.16

	Inscrits	Votants	Suff. exprimés	Oui	Non
FRANCE	38.333.696	26.711.642 69,68%	25.805.526 67,31%	13.172.710 51,05%	12.632.816 48,95%
HAUTE-SAVOIE	353.759	250.223 70,73%	243.488 68,83%	138.902 57,05%	104.586 42,95%
Arrondissement de THONON	67.815	47.603 70,20%	46.388 68,40%	24.973 53,84%	21.415 46,16%
Canton d'EVIAN	15.920	11.108 69,77%	10.812 67,91%	5.720 52,90%	5.092 47,10%
EVIAN	4.255	2.787 65,49%	2.732 64,20%	1.514 55,41%	1.218 44,59%
NEUVECELLE	1.340	948 70,75%	919 68,58%	539 58,65%	380 41,35%

Dans le Canton d'Evian de nombreuses communes se sont prononcées pour le NON. Il s'agit de : BERNEX (à 51,86 %) - MAXILLY (à 51,61 %) - MEILLERIE (à 53,65 %) - NOVEL (à 52,05 %) - SAINT PAUL (à 59,50 %) - THOLLON (à 54,13 %) - VINZIER (à 54,09 %).

Depuis quarante ans, traités ponctuels, règlements et procédures font progresser la construction européenne. L'opinion s'est peu intéressée aux problèmes européens. La faute à qui ? à la classe politique, aux médias, aux citoyens eux-mêmes ? Ces derniers mois, le retard dans ce domaine fut comblé ! on se réveillait, on se couchait avec Maastricht. Ce fut la grande explication entre politiques et technocrates qui domina la campagne électorale. La conséquence fut une certaine confusion sur la réalité des choses et le suspense jusqu'au dernier moment. Le coude à coude des "oui" et des "non" a donné à la campagne une passion certaine et une bonne participation au scrutin.

Mais le résultat est très mesuré. Il y a deux cents ans, la bataille de Valmy avait été gagnée au cri de "Vive la Nation !". Aujourd'hui la moitié de la France vient de clamer "Vive l'Europe !", mais l'autre moitié fait des réserves, elle ne veut pas que l'on touche à la souveraineté de l'Etat. Elle ne croit pas à la monnaie unique. La crise du système monétaire européen démontre qu'elle n'a pas entièrement tort.

Ce résultat mesuré signifie que les français souhaitent que la construction européenne continue, ils ne veulent pas être responsables de la rupture de la coopération franco-allemande. Ils souhaitent la paix et le progrès pour l'Europe, mais ils ne veulent pas donner carte blanche aux autorités actuelles, ni aux technocrates.

Actuellement, le chômage est la clé de toutes les élections. La géographie du scrutin montre que outre l'hostilité du monde paysan à la politique agricole commune, le spectre du chômage a largement pesé dans le vote négatif : 19 des 22 départements les plus affectés par le chômage (taux supérieur à 11 %) ont voté "non" à Maastricht. A l'inverse, 15 des 17 départements enregistrant un taux de chômage inférieur à 8 % ont approuvé le traité. La championne du plein-emploi, l'Alsace, est la plus européenne des régions françaises.

Une autre constatation, les régions de forte tradition chrétienne ont massivement voté oui, y compris dans les

régions où, voilà quarante-cinq ans, les démocrates-chrétiens du MRP l'ancêtre du CDS réalisaient leurs plus gros scores.

Certes la France s'est séparée en deux. C'est le scrutin démocratique qui le veut, mais ce n'est pas le clivage traditionnel gauche-droite. Que l'on ne dise surtout pas le "oui" viendrait des instruits et des évolués et le "non" des ignares et des ploucs ! Quelle analyse simpliste et scandaleuse. On se croit revenu à l'époque de Louis-Philippe. A quand le rétablissement du suffrage censitaire ? L'absurdité confine à l'indécence. Le décalage n'a rien à voir avec la culture et la connaissance. Le référendum a plus fait appel à la sensibilité et à la conviction de chacun. Il n'est pas aisé de s'éloigner de ses propres racines pour tendre vers une identité nouvelle surtout quand il faut ajouter à cette réalité les inquiétudes et les drames d'une conjoncture économique difficile.

La participation à NEUVECELLE et dans le département est légèrement supérieure à la moyenne nationale. Le "oui" l'emporte assez nettement en Haute-Savoie (57,05 %). A NEUVECELLE, l'acceptation de l'Union Européenne est encore plus nette : 58,65 %. L'environnement, le caractère suburbain de la commune, insérée dans le contexte du bassin lémanique, sont les causes essentielles de ce résultat. En Haute-Savoie, les réticences, donc le "non", viennent surtout du monde rural et particulièrement dans la montagne. Les agriculteurs ont choisi le vote négatif pour exprimer leur désespoir.

En conclusion, on peut dire que ce référendum a accentué la fracture entre les citoyens et les hommes politiques. Les résultats ne donnent pas de vainqueur. La légère majorité permet de poursuivre l'Europe. Le nombre de "non" presque identique montre qu'il faut enfin traiter les véritables problèmes et avec le peuple et non pas contre lui.

Les électeurs du "non" ne sont pas ceux "qui regardent passer les trains". Si les hommes politiques veulent éviter une crise sérieuse, il faut qu'ils sachent, qu'ils ne pourront encore longtemps réfréner la légitime envie de ces électeurs de monter dans le convoi !

Après le référendum et ses résultats écriqués, les hommes politiques n'ont-ils pas tous eu les mots : "on ne pourra pas parler au pays demain comme on lui parlait hier".

Ce sont des paroles d'hommes politiques. Seront-elles

II . LES ELECTIONS DE 1993

- **Perspectives** : Avis aux hommes politiques ! Le référendum a prouvé que les Français éprouvent l'envie fort légitime d'avoir leur mot à dire sur tout ce qui touche à leurs conditions de vie. Le gouvernement doit être à leur écoute et tenir compte de leurs espoirs et appréhensions. Les français ne se satisfont plus d'être un électeur sur 38 333 696, un individu qu'on flatte juste pendant le temps d'une campagne électorale et que l'on rejette après les élections, solitaire, dans l'anonymat. Ils réclament la démocratie de participation.

Mais que veut l'homme politique ? Son souci est de gouverner, donc de se faire élire et de rester le plus longtemps au gouvernement. C'est sa préoccupation première et toutes les promesses faites, avant d'être élu, sont vite oubliées.

Le pourcentage important des "non" à Maastricht est une réaction normale à cette attitude des politiques. Le verdict est le résultat d'une perte de confiance envers les institutions qui fonctionnent mal ou qui sont confisquées par un Président, qui, grâce à la Constitution, peut détenir tous les pouvoirs, ordonner toutes les décisions, créer un appareil à son service. Les députés sont élus au suffrage universel, donc par le peuple, mais à quoi servent-ils, si les textes arrivent du gouvernement, si les décisions sont annoncées à la télévision, par des hommes ou femmes désignés par la Présidence ! A quoi sert le Parlement s'il n'a plus le pouvoir de décision, si sa démocratie est bafouée par l'application de l'article 49.3.

Les "non" ont redistribué bien des cartes et vont provoquer inévitablement des changements.

1993 devient un grand point d'interrogation. Après la multiplication des "affaires", la dégradation de l'emploi, le mal de vivre de nombreuses professions, il est normal qu'un ras-le-bol généralisé fasse subir de sévères échecs électoraux aux socialistes.

Le Président pense alors au référendum pour redorer le blason, surtout que les sondages sont très favorables au début (+ de 60 %). Une recomposition politique autour de l'idée européenne, la constitution d'une nouvelle majorité, élargie vers le centre et voilà de quoi finir le mandat. Mais par le "oui" étrié, les français font écrouler cet édifice. La perspective des résultats aux législatives entraînera certainement une nouvelle cohabitation, bien plus dure qu'en 1986.

Pour éviter cette nouvelle épreuve à la France, il reste l'hypothèse d'une présidentielle anticipée. Le dessein européen accompli, le Président pourrait se retirer début 1993. Ce serait une belle porte de sortie avant les législatives de Mars 1993 qui s'annoncent désastreuses pour les socialistes.

La Constitution prévoit l'élection d'un nouveau Président entre vingt et trente-cinq jours plus tard. Ce sera le trop-plein de candidats, à gauche comme à droite, sans compter tous les autres... Les "primaires" seraient impossibles, par manque de temps; aux électeurs donc de faire le tri en votant pour un homme jeune, dégagé des partis traditionnels qui ont fait leur temps. Cet homme existe-t-il ? L'avenir nous le dira !

Législatives de Mars 1993

En Mars, il s'agit de renouveler nos représentants de l'Assemblée Nationale, nos députés.

Les élus de Juin 1988 :

M. BIRRAUX Claude (app. UDC)

M. BOSSON Bernard (UDC)

M. BROCARD Jean (UDF)

M. MAZEAUD Pierre (RPR)

M. MEYLAN Michel (UDF)

Monsieur Pierre MAZEAUD est vice-président du Bureau de l'Assemblée Nationale et élu de la 5ème circonscription dont NEUVECELLE dépend.

Carte électorale de la Haute-Savoie :

1^{re} circonscription : 114 217 habitants

2^e circonscription : 107 540 habitants

3^e circonscription : 109 785 habitants

4^e circonscription : 118 149 habitants

5^e circonscription : 118 595 habitants

Département : 568 286 habitants

La moyenne par circonscription est de 113 657 habitants. La 5^e circonscription, la nôtre, comprend les cantons suivants : EVIAN, THONON, DOUVAIN, BOEGE, SAINT JEORE, TANINGES, SAMOENS, LE BIOT, ABONDANCE. Une certaine agitation politique montre que les campagnes présidentielles et législatives sont ouvertes.

Sachons choisir des hommes capables de relancer la machine économique, capables de financer une nouvelle politique sociale, capables de redonner l'espoir aux français. Disons aux candidats : "Il faut faire et non pas dire, et les effets décident mieux que les paroles". (MOLIERE - Don Juan II, 4).

Il nous faut des hommes intègres, responsables de leurs actes et veillant aux droits fondamentaux des citoyens : droit au travail (2 910 500 chômeurs), droit au logement (3 millions de mal logés).

En deux ans, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 85% dans l'arrondissement de Thonon.

CONCLUSION :

L'électeur de base, le citoyen de NEUVECELLE, que demande-t-il aux élus ?

- Aux élus de la Commune (Maire et Conseillers), de bien gérer leurs deniers provenant des impôts locaux. De protéger la qualité de leur environnement. De solutionner au mieux leurs problèmes de la vie quotidienne : qualité de l'eau, enlèvement des ordures, aménagement et entretien des routes, scolarité des enfants de la maternelle et du primaire.

- A l'élu du Canton (Conseiller Général), d'œuvrer avec le maximum d'efficacité au sein du Conseil Général, véritable "gouvernement" départemental, pour l'obtention d'aides favorisant le développement économique du canton et de la commune.

- Aux élus de la Région Rhône-Alpes (Conseillers Régionaux), qu'ils aménagent le territoire, qu'ils œuvrent pour le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la Région et qu'ils répartissent plus équitablement le produit de nos impôts. Que le Chablais puisse enfin profiter d'une juste utilisation des crédits d'Etat. Que l'on nous donne les infrastructures nécessaires au développement indispensable de notre canton.

- A nos députés, élus à l'Assemblée Nationale, qu'ils soient vraiment nos porte-paroles. Qu'ils fassent part de nos problèmes, besoins et inquiétudes au gouvernement. Qu'ils approuvent les lois qui sont bonnes pour le peuple, qu'ils contrôlent avec efficacité l'action du gouvernement qu'ils exigent de véritables débats, qu'ils mettent en cause, quand cela est nécessaire, la responsabilité du gouvernement par une motion de censure. Qu'ils fassent jouer avec efficacité la démocratie. Qu'ils n'oublient jamais qu'ils sont nos représentants et donc porte-paroles des citoyens.

Le mandat de nos députés touche bientôt à sa fin. Nombreux sont ceux qui ne daignent déjà plus assister aux séances de l'Assemblée ! Ils pensent déjà à l'avenir : leur investiture. Les alliances électorales sont à l'ordre du jour. Gauche et droite ont vu surgir les écologistes et les Verts. D'autres forces nouvelles apparaissent. Ainsi, entre gauche et droite, les écologistes deviennent l'enjeu central des alliances de demain.

Les futurs élus auront du pain sur la planche. Il devront rétablir la confiance, l'équité, la justice, encourager l'investissement pour faire repartir l'économie et enrayer cette injustice qu'est le chômage.

Pour cela il faudra gouverner autrement. Avec plus de moyens ?

Le poids des prélèvements obligatoires est déjà écrasant. Impôt d'Etat, impôts locaux, cotisations sont passés de 1981 à 1991, de 41,9 % à 43,9 % du PIB, soit 132 milliards de francs de plus ! Dans le détail, les impôts d'Etat ont baissé de 17,9 % à 15,8 %. Les impôts locaux ont grimpé de 4,7 % à 6,2 % -> décentralisation oblige. Les cotisations sociales, de 17,8 % à 19,3 %. Les salaires sont taxés davantage : pour le cadre moyen on est passé de 16,6 % à 20,6 %. Les capitaux par contre sont moins imposés. La ponction fiscale passe de 17,8 % en 1981 à 0,6 % en 1991.

Des économies et des réformes s'imposent.

D'abord dans le système d'enseignement

- Plus de 20 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage (5 % en Allemagne). Nous n'avons que 200 000 apprentis (1 800 000 en Allemagne). L'apprentissage est le seul moyen de réduire le chômage des jeunes. Un jeune chômeur coûte à la collectivité plus de 70 000 Francs par an, alors qu'un jeune apprenti coûterait 50 000 Francs.

Au niveau des entreprises pour le coût du travail

- Quand une entreprise dépense 100 Francs pour un salarié, ce dernier perçoit, charges déduites, 56 Francs (70 marks en Allemagne). C'est une entrave, à l'investissement et à la création d'emplois et un frein à la consommation.

L'industrie française est fragilisée par une insuffisance d'entreprises moyennes.

Là, nos élus ont un rôle important pour l'implantation de ces entreprises, leur rôle est primordial pour l'aménagement des infrastructures indispensables que sont les voies de communication. Voilà reposé le problème de la Transchablaisienne. Notre conseiller général, Marc

FRANCINA, a une position militante en sa faveur. Il fustige les Verts et avec raison, car ils retardent le projet au Conseil Régional. Ils ont même clairement affiché leur opposition à ce projet. Il est à noter qu'aucun membre du conseil départemental des Verts n'habite dans le secteur entre SCIEZ et SAINT GINGOLPH. Une autre association l'A.C.P.A.T., est également contre. Elle affirme que "l'économie, c'est aussi le tourisme". Peut-être, mais le tourisme est une activité saisonnière et elle n'emploie nullement tous les habitants du secteur. Il faut donc compenser par l'installation d'entreprises. La restructuration de la Société des Eaux d'EVIAN, la fragilité du travail en Suisse plaident en faveur d'un développement d'activités économiques autonomes dans le Chablais. Sans routes adaptées à notre époque, sans voie ferrée, les entreprises hésitent à s'installer dans un secteur peu pratique d'accès. Pour les étudiants chablaisiens, rejoindre leur ville universitaire était devenu un véritable parcours du combattant. Manque de train, horaires peu pratiques, temps de trajet interminable, confort précaire, contre ces inconvénients du service public, le service privé, "Jumbobus" a trouvé une solution. Il a mis à la disposition des étudiants, un service régulier d'autocars en direction de LYON, GRENOBLE, CHAMBERY. C'est les faits en direct et à des prix inférieurs à ceux de la SNCF. Il est vrai, les membres du gouvernement n'ont pas ces problèmes. Le Chablais est désenclavé. Ils prennent un avion spécial PARIS-GENEVE et l'hélicoptère direct pour le "Royal".

Nous retournerons donc vraisemblablement aux urnes en Mars 1993 pour les élections législatives. Nous donnerons pouvoir aux élus, députés, pour nous représenter à l'Assemblée Nationale. Ils détiennent leur pouvoir du peuple, ils doivent donc aussi des comptes au peuple. Ils sont responsables de leurs décisions et de leurs actes. Ils discutent au Parlement de problèmes qui concernent tous les français, ils votent des lois et le budget, acte important, qui influence directement ou indirectement nos conditions de vie.

Nous attendons donc d'eux qu'ils s'attaquent aux réformes sociales indispensables. La formation doit être au coeur de ces réformes, car une politique ambitieuse de valorisation des ressources humaines ne va pas sans une politique ambitieuse de la formation. Elle est la clef d'une amélioration de l'emploi, donc de la situation économique du pays.

Elle permet de réduire les inégalités sociales devenues intolérables. La richesse existe, le rôle de la démocratie, donc de nos élus est de légiférer et de veiller à une répartition plus équitable. Cette équité commence déjà par le désenclavement du Chablais. La justice et le respect des droits de l'homme commence dans chaque commune et canton de France. Par nos impôts, nous payons notre droit de modernité donc le droit aux voies de communication dignes de notre époque et indispensables pour une économie diversifiée et moderne, génératrice d'emplois. Rendez-vous est donc pris avec les candidats pour Mars 1993.

FRANCIS GRIMONT



TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES
GESTION, LOCATION

**agence
BAUD**

depuis 1920

2, avenue de Neuvecelle - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.12.58



HAUTE-SAVOIE

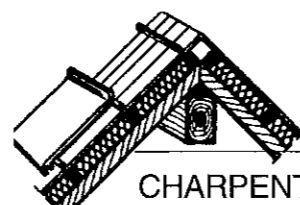
Agence
EVIAN-LES-BAINS

2, rue de la Monnaie
B.P. 80
74501 EVIAN-LES-BAINS Cedex
Tél. 50.75.31.99

SAGRADRANSE
S.A.

SABLES ET GRAVIERS

B.P. 604 - AMPHION
74500 EVIAN LES BAINS
TÉL. 50.70.00.05



CHARPENTE - COUVERTURE
ISOLATION - RÉNOVATION

**Hubert
BUISSON**

74500 NEUVECELLE
TÉL. 50.75.30.10 + 50.70.72.50



MILLY IMMOBILIER

Guy MAGNIN

Avenue de Milly - 74500 NEUVECELLE
Tél. 50.70.77.78

MARCUZZI Ermes

ENTREPRISE
DE BATIMENT

•
TRAVAUX PUBLICS

NEUVECELLE-SUR-EVIAN TÉL. 50.75.24.97

Les déchets ménagers

En ces temps de fêtes, parler de déchets peut paraître mal à propos ; mais jetons un coup d'œil sous l'arbre de Noël ou dans la cuisine : que de kilos d'emballages volumineux dont il faudra se débarrasser après qu'ils aient servi d'écrins aux cadeaux des enfants ou aux délices culinaires des plus grands. Notre mode de distribution, l'augmentation de la consommation nous mettent face à une montagne de déchets que nous avons de plus en plus de mal à contrôler efficacement. Ce problème du traitement des déchets sera de plus en plus crucial dans les années futures avec les inévitables répercussions sur nos impôts locaux qu'annoncent déjà les nouvelles réglementations.

LES DÉCHETS

On appelle déchet "tout bien meuble que son propriétaire destine à l'abandon". Nous parlerons ici essentiellement des déchets ménagers, c'est à dire de ce que l'on retrouve dans la poubelle, dans la mesure où sur la commune il n'y a pratiquement pas de production de déchets industriels.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Chaque famille française de trois personnes produit chaque année une tonne de déchets ménagers auxquels s'ajoutent les déchets de jardinage (gazon), de bricolage, les encombrants et les déchets liés à l'usage de l'automobile et les autres déchets toxiques (solvants, piles, peintures ...)

Autrement dit chaque individu est responsable d'un kilo de déchets par jour soit 330 kg par an ce qui représente 1,7 million de tonnes par an pour toute la région Rhône-Alpes (à comparer aux 15 millions de tonnes de déchets industriels dont 0,5 million de tonnes de déchets toxiques ou dangereux). Ce volume des déchets est en progression du fait de l'augmentation du niveau de vie, de la prolifération des emballages perdus, des dépliants publicitaires, du volume des journaux et magazines (du bulletin municipal?). Mais après une rapide accélération pendant les années 1950/1970 la tendance s'est actuellement un peu ralentie.

COMPOSITION DES DÉCHETS MÉNAGERS

La composition moyenne des ordures varie selon la saison, l'habitat ; elle est en gros la suivante (en poids): Papiers-cartons: 30%, Verre: 10%, Métal: 5%, Plastique: 13%, Textiles: 2%, Matières fermentescibles : 25%, autres: 15%. Ainsi en volume les emballages (cartons, sacs, bouteilles, boîtes de conserves ...) représentent plus de la moitié du contenu des poubelles et cette proportion ne fait que s'accroître.

De la qualité des ordures dépendra leur traitement:

- si l'on veut mettre les ordures en décharge, seuls importeront le poids et le volume,
- si l'on veut transformer les ordures en terreau utilisable par l'agriculture (c'est le compostage) on en partage les composants en deux classes : les déchets "fermentescibles" dont la décomposition est rapide (matières organiques essentielles) et les déchets "non fermentescibles" (verre, bois, cuir, chiffon, métal, matières plastiques).
- pour l'incinération, la principale caractéristique est le pouvoir calorifique : une tonne d'ordures ménagères correspond environ à 200 kg de charbon mais il s'agit bien sûr d'un combustible beaucoup plus difficile à manier et à brûler.

TRAITEMENT

La composition variable des ordures est le principal obstacle à leur traitement rationnel.

LA DÉCHARGE

La décharge consiste à entasser les ordures sur un terrain. C'est le procédé le plus ancien, source de bien des découvertes pour les archéologues... On différencie la décharge brute dite simple ou sauvage, la décharge contrôlée et la décharge compostée.

La décharge brute: la plus simple mais la plus nuisible, les ordures étant déposées à l'abandon, en laissant le temps faire son œuvre, un feu malodorant aidant souvent à détruire papiers et autres combustibles.

La décharge contrôlée: les ordures sont nivelées tous les jours par une machine à la suite de quoi on les recouvre d'une couche de matériaux (sable, terre) pour les isoler des insectes, rongeurs mais tout en laissant passer l'air. Elle nécessite un bon entretien. On distingue trois types de décharges contrôlées en regard de la protection des eaux: sites de classe III perméables pour les matériaux inertes (gravats), sites de classe II semi-perméables et sites de classe I pour l'admission des déchets ultimes du traitement (la région Rhône-Alpes seconde région industrielle de France ne dispose pas encore de décharge contrôlée de classe II).

La décharge compactée diminue également les nuisances.

Il s'agit d'un procédé relativement peu coûteux mais nécessitant de grandes surfaces qui ne doivent pas gêner les riverains et donc souvent éloignées ce qui entraîne des frais de transports. Le terrain d'une ancienne décharge peut retrouver une autre vocation : le Parc Monceau à Paris est

une ancienne décharge et le premier parcours de golf de la Russie, un neuf trous vient d'être créé sur le site de l'ancienne décharge de Moscou (un symbole du capitalisme sur les déchets de l'époque communiste?). D'autre part la décharge ne tombe jamais en panne et peut servir de relais à d'autres formes de traitement. Elle garde donc encore une place importante dans le traitement des déchets.

LE COMPOSTAGE

Le compostage utilise le principe de la transformation biologique par des bactéries (en aérobie c'est à dire en présence d'air ou en anaérobie).

L'INCINÉRATION

Les ordures étant en grande partie combustibles, l'incinération a été envisagée comme moyen d'élimination dès que la technique des fours a été suffisamment élaborée pour pouvoir prendre en charge ce combustible bien particulier comportant en parties à peu près égales de l'eau, des cendres (partie incombustible) et les combustibles. Plusieurs types de fours ont été développés pour améliorer l'efficacité de l'incinération et diminuer le volume des imbrulés. Il faut ensuite épurer les fumées. Les suies extraites sont mélangées aux machefers. L'autre sous-produit de la combustion des ordures est la chaleur des fumées qui peut être récupérée avec toutefois de grosses contraintes techniques. L'incinération d'une tonne d'ordures entraîne la production de 30 à 50 kilos de résidus, cendres et boues d'épuration des fumées qui doivent être stockées en décharge de classe II du fait de leur toxicité. Il y a 31 usines d'incinération en Rhône-Alpes dont 11 avec récupération de chaleur.

Les deux millions de tonnes d'ordures ménagères traitées par an dans notre région le sont pour 51% par incinération, 3% par compostage, 40% déposées dans des décharges contrôlées et 6% ne sont pas traitées.

LA DÉCHETTERIE

Lieu clos et gardienné, la déchetterie permet au public de se débarrasser de déchets trop encombrants pour le service de collecte des ordures ménagères ou qui peuvent être recyclées (verres, papiers, cartons, métaux, huile moteur ...).

La déchetterie permet donc la COLLECTE SELECTIVE qui concerne:

- les papiers et cartons: en France, environ 50% des vieux papiers est récupéré, ce qui est un grand progrès mais encore loin des scores de certains pays comme les Pays-Bas (63%).

- le verre: la récupération concerne 12 kg de verre par habitant et par an en France mais cha-

cun de nous rejette chaque année 33 kg de verre. Il y a donc des progrès à faire mais déjà un tiers de la production de verre creux pour emballage vient de verre recyclé. Mais la récupération de bouteilles entières reste faible : en 1984 que 7%. Ce taux ne peut être amélioré que par le recours à la consigne. La récupération des matières plastiques est encore à l'état embryonnaire en France.

- les huiles usagées très polluantes posent un problème de traitement (120000 litres collectés par an en Rhône-Alpes)

La reprise par le fournisseur va se développer (par exemple piles, boutons, médicaments...).

L'écopoubelle permet déjà une première sélection chez le particulier : il s'agit d'une double poubelle séparant les matières récupérables (30%) du reste des ordures

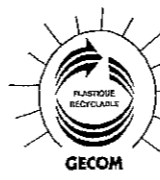
Ainsi la bonne gestion des déchets doit s'organiser autour de quatre axes : limiter la production (diminuer le volume des emballages), récupérer et valoriser (le tri à la source permet de mieux orienter le flux vers le recyclage), traiter (traitement efficace des déchets résiduels sans nouvelles contraintes sur l'environnement) et enfin stocker les résidus ultimes en décharge, là aussi dans le respect de l'environnement.

EVOLUTION FUTURE

L'interdiction de mise en décharge au 1^{er} juillet 2002 (sauf pour les déchets "ultimes"), les investissements lourds induits par les usines d'incinération conformes aux normes européennes, la priorité accordée à la collecte sélective et au recyclage imposent un nouveau mode de gestion des déchets ménagers par les collectivités locales. La collecte sélective va se développer mais en entraînant inévitablement un surcoût. Mais recyclage et incinération resteront complémentaires (en Allemagne, le refus des décharges et de l'incinération a abouti à l'exportation massive de déchets non recyclés ... en France: cf les déchets hospitaliers!). Un nouveau décret sur les emballages détenus par les ménages confie la responsabilité de leur récupération et de leur valorisation aux industriels concernés éventuellement en collaboration avec les communes. Les grandes surfaces seront obligées de récupérer les emballages que vous y déposerez et les fabricants devront les reprendre pour les traiter. Des décrets à venir concerneront de même les pneus, les batteries, les piles etc.. Tout ceci dans le cadre de la nouvelle loi du 13 juillet 1992 qui institue le "Plan vert pour l'élimination des déchets". Cette loi prévoit également une amélioration des conditions d'information des usagers.

Toutes les solutions devront se discuter à l'échelon intercommunal en partenariat avec le département, la région et l'état. Mais préparons nous à être mis à contribution... Dès à présent les exploitants d'installations de stockage de déchets ménagers doivent payer une taxe de 20 F par tonne d'ordures ménagères reçues. Cette taxe abondera un fonds de modernisation de la gestion des déchets.

**LES BOUTEILLES PLASTIQUES
TRANSPARENTES
SE RECYCLENT !**



LES BONS GESTES
à l'initiative de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT et du GECOM

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES A NEUVECELLE

La loi du 15 juillet 1975 fait obligation à chaque commune d'assurer la collecte des déchets des ménages. Afin de réduire les coûts, notre commune s'est associée à celle de MAXILLY pour acquérir en juillet 1990 un camion-benne commun (2/3 du coût étant assuré par NEUVECELLE compte tenu des besoins plus grands). Trois ramassages sont réalisés par semaine (lundi, mercredi, vendredi) avec un quatrième le samedi pendant les mois de juillet et d'août, la moyenne mensuelle de tonnage d'ordures ramassées passant de 52 tonnes en période normale à 70 tonnes en période estivale, avec une moyenne de tonnage par tournée de 4,3 tonnes. Le tonnage

annuel d'ordures ménagères ramassées sur notre commune progresse régulièrement: 444 tonnes en 1984, 535 en 1986, 604 en 1988 et 661 en 1991. On peut estimer la "récolte" 92 à 678 tonnes. Le ramassage a été aussi amélioré par la distribution aux particuliers de sacs en polyéthylène actuellement bien résistants (mais les corbeaux restent bien redoutables): en 1992, 80000 sacs de 30 litres ont été distribués ainsi que 45000 sacs de 100 litres. Des containers de dépôts de sacs d'une capacité de 750 litres ont été mis en place progressivement pour les hôtels et dans certains lotissements et rues (10 en 1990, 7 en 91 et 8 en 92). Malgré leur caractère pratique, ils posent des problèmes de désagrément esthétique. La commune a également mis en place 7 collecteurs de verre (bouteilles) et tout récemment un collecteur de bouteilles plastiques transparentes.

Le camion-benne transporte l'ensemble des déchets ménagers à l'usine d'incinération de VONGY. Il est donc nécessaire qu'il s'agisse de déchets si possible combustibles d'où l'intérêt de faire un premier tri chez le particulier et d'éviter par exemple les bouteilles de verre ou les sacs d'herbes. Les encombrants, les éléments non incinérables sont emmenés dans une décharge située près de SATOLAS (les frais de ce transfert lointain sont couverts par une cotisation proportionnelle à la population de la commune et versée au syndicat d'assainissement). Par ailleurs, chaque tonne de déchets déposée à l'usine d'incinération est facturée actuellement 314 F ce qui représente la somme de 207600 F pour 1991. Cette somme est répartie sur l'ensemble des contribuables par la taxe sur les ordures ménagères qui est une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux de l'imposition est fixé en fonction du produit attendu pour couvrir le coût réel du traitement des ordures: 4,58% pour un produit attendu de 490000 F en 1991.

Cette collecte est assurée par M. Gérard Chessel chauffeur et MM. Marcel Jacquier et Augustin Jacquier. Ils nous demandent d'essayer de répartir nos dépôts sur la semaine (surcharge de la collecte du lundi), d'éviter les non combustibles dans les sacs poubelles et les objets dangereux (verre brisé par exemple). Par notre discipline montrons l'importance que nous attachons à leur travail et plus généralement à la question de la gestion de nos déchets, chapitre fondamental dans la lutte engagée pour la qualité de notre environnement.

Je remercie MM Fontaine et Bochaton pour leur aide ainsi que la direction de la communication de la REGION.

D. HEILIGENSTEIN

A la paroisse...

Monsieur l'abbé Paul FICHARD, curé de Neuvecelle depuis 1979, a été déchargé de cette responsabilité. Il réside désormais à Evian.

Son successeur est Monsieur l'abbé Georges BAUD, précédemment responsable du secteur pastoral d'Abondance depuis 1978.

Bonne retraite au Père Paul FICHARD et bienvenue au Père Georges BAUD.

BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION EN GAVOT ET A NEUVECELLE...

La Savoie n'est entrée dans la Révolution française que le 22 Septembre 1792 : elle n'a connu que l'automne de la Révolution. La Révolution libérale, généreuse et enthousiaste de 1789 est devenue idéologique et opprimante en 1794.

"Deux facteurs ont alors pesé de tout leur poids pour durcir la situation en Savoie : des hommes comme Albitte en Savoie et Robespierre en France dont les certitudes de type "stalinien" ou "révolution culturelle" appliquées à forcer la régénération et l'ordre nouveau, ont été radicalisées par la menace armée des dynasties européennes réactionnaires". (Lucien Chavoutier : Séquences du Bicentenaire, pg 6).

En 1792, il est certain que des réformes de structure étaient nécessaires en Savoie comme en France. "Des réformes ? la Maison de Savoie n'était pas en reste sur les idées nouvelles et, n'eût été le style un peu bigot de la cour de Turin et les tentations policières du gouvernement, Turin eût pu en remonter à beaucoup pour ce qui est du changement et des liquidations nécessaires ! Un état bien structuré, des privilèges en voie d'extinction, un souci général d'efficacité et de modernisation, tout allait-il pour le mieux en Savoie ? Hélas ! la machine gouvernementale semblait fonctionner pour son unique intérêt sans pouvoir compter sur un seul groupe social". (André Palluel-Guillard, La Révolution en Savoie, pg 17).

Au XVIII^e siècle, deux évènements novateurs en Savoie : le Cadastre de 1728 et l'affranchissement de 1771... Le premier préparant la réalisation du 2^e... Le premier préparant la création de l'impôt foncier.

Le cadastre sarde de 1728.

L'impôt foncier étant une des meilleurs sources de revenus, Victor Amédée II entreprit de cadastrer tous les biens-fonds de ses sujets, en attribuant à chaque parcelle son propriétaire.

Cet énorme travail, entrepris d'abord en Piémont, occupa en Savoie, à partir de 1728, tout un monde de géomètres, d'indicateurs, d'estimateurs et de calculateurs chargés d'évaluer chaque parcelle et son revenu... Le cadastre fut mené à son terme en 10 ans. Les agents des contributions s'y reportent encore aujourd'hui. La taille fut payée plus équitablement et plus facilement ; beaucoup de terres nobles ou ecclésiastiques cessèrent d'échapper à l'impôt ; les revenus de l'Etat furent doublés". (Ménabréa : Histoire de Savoie, pg 199).

Le cadastre (ou comme on disait : la mappe sarde) était doublé d'un livre-matrice dans lequel étaient répertoriées toutes les propriétés avec leur contenu et leur valeur productive. L'intérêt du cadastre sarde est de nous donner le plan au sol de nos villages : habitat, église, cimetière, etc. Victor Amédée II, en despote, fait réaliser en 10 ans ce travail d'arpentage (1728 - 1738). Nos communes conservent précieusement ce cadastre... Le premier d'Europe. Le comte d'Argenson dira que sous Victor Amédée II "La Savoie était un Etat tiré au cordeau".

Affranchissements de 1771

Le cadastre de 1728 préparait l'affranchissement de 1771. Il fallait en finir avec l'enchevêtrement des vieilles redevances féodales (servis, laods, main-mortes, novals, dîmes, cens etc). Charles-Emmanuel III dans l'Edit d'Affranchissement, propose qu'on mette fin à ce système désuet : on ne payera plus de cens à telle abbaye ou à tel seigneur et pour cela on devra se libérer une fois pour toutes des redevances féodales. En compensation de ces redevances que les seigneurs perdraient, ces derniers recevraient une indemnité réglée à l'amiable ou par une commission de magistrats. (cf Ménabréa).

Les communes avaient été alors invitées à dire si les deux tiers des hommes voulaient ou non affranchir leurs terres et leurs personnes. Toutes répondirent affirmativement, sauf trois qui refusèrent l'affranchissement. Châtel, La Chapelle, Abondance ont refusé de délibérer sur ce sujet, prétextant que leurs personnes et leurs biens ne sont sujets d'aucuns fiefs, ni de redevances féodales. Bien sûr, les seigneurs manifestèrent leur rancœur à l'égard des paysans désirant affranchir leurs terres et leurs personnes. Certains seigneurs montrèrent des exigences difficiles à satisfaire... L'administration royale évalua à cinq millions le montant des rachats. Il aurait fallu prévoir trente millions. Une caisse fut créée pour prêter aux communes l'argent qu'elle devaient aux seigneurs. Cet argent serait remboursé par une taxe demandée aux paysans, proportionnellement à l'importance des servitudes dont on voulait se libérer. Les intendants de province, nouveaux représentants du roi localement, ont tout fait pour favoriser l'affranchissement. "Avec ses faiblesses, ses ambiguïtés, l'affranchissement des fiefs en Savoie en 1771 s'inscrit malgré tout, dans le champs des innovations politiques européennes les plus remarquables de leur temps". (Jean Nicolas, XVIII^e en Savoie). De son côté le roi Charles Emmanuel III affranchissait gratuitement tous les gens vivant sur ses terres.

Dans nos communes du Gavot, le roi n'avait personne à affranchir ; mais bien des seigneurs et même des roturiers possédaient des fiefs à NEUVECELLE : La Sainte maison de Thonon, héritière de l'abbaye d'Abondance avait des fiefs à Maraîche ; Noble Jacques Brothy d'Antioche possédait des serfs à NEUVECELLE ; le marquis de Coudrée tenait les fiefs du château et du Comté de NEUVECELLE. Cf dans Académie Chablaisienne, tome XXII : liste des fiefs à affranchir et dans la matrice cadastrale de NEUVECELLE.

Pour NEUVECELLE, voici le total des redevances et servis à affranchir : 70 coupes de froment (mesure d'Evian), 30 coupes d'avoine, 2 coupes d'orge, 2 coupes de châtaignes, 1 coupe de noix, 10 chapons, 0,6 de meneide, 350 sols 12 deniers (argent genevois), 21 sols 5 deniers (argent monnayé). Les Neuvecellois étaient soumis à la taille personnelle qui affectait les personnes, serfs non libres ; les redevances étaient versées aux seigneurs laïcs et ecclésiastiques sus-nommés.

A partir du cadastre de 1728 et de l'affranchissement de 1771, le royaume de Piémont-Sardaigne va installer l'impôt foncier... La colonne IV de la matrice cadastrale de NEUVECELLE prévoit la cote de taille à payer en livres, en florins et en deniers. D'ailleurs : rien de nouveau sous le soleil : en France l'impôt foncier existe toujours... et si vous n'avez

aucun bien foncier, vous êtes redevable de la "mobilière" qui est une forme de taille personnelle.

La Révolution Française, vingt ans plus tard, s'attaquera à cet immense problème : les décisions de la Constituante, prises dans un moment de fièvre et d'euphorie, accompagnées de discours imprudents et démagogiques, aboutirent à l'usage de moyens violents : on brûla en France, la nuit du 4 Août 1789, les cahiers de redevances féodales...

La Révolution en France : 1792

Août-Septembre 1792 : les évènements se précipitent. Louis XVI en fuite vers l'Autriche est arrêté à Varenne... la royauté est abolie... la République est proclamée (Septembre 92 : An I de la République)... une coalition européenne se lève contre la France : Prusse, Angleterre, Autriche... la Patrie est en danger... à Valmy, victoire de Kellermann... par peur d'être contournée par les ennemis de l'intérieur, la Commune de Paris supplante la Convention et provoque à Paris les massacres de Septembre. Le 2 Septembre, aux Carmes, à la Conciergerie, à l'Abbaye, on exécute 2400 prisonniers (nobles, réactionnaires, quelques prêtres). C'est dans cette atmosphère que la Savoie va entrer dans la Révolution.

La Révolution en Savoie

Qui en Savoie avait intérêt pour le mouvement révolutionnaire Français ? D'abord disons : la France était toute proche : Gex et Versoie sont français et les idées nouvelles de France étaient colportées à Thonon et Evian. Qui donc pouvait avoir intérêt pour le mouvement révolutionnaire Français ? La noblesse, peu à peu mise sur la touche par le pouvoir sarde, écartée de la vie politique, ulcérée par l'abolition des droits féodaux (1771) essayait de reconstituer une situation après le manque à gagner dû aux affranchissements. Le clergé supportait mal un certain gallicanisme du pouvoir sarde. Les paysans trop occupés par l'affranchissement de leurs terres et le maintien de leurs biens indivis nouvellement acquis (dans les montagnes, gestion des alpages et des forêts communautaires) avaient autre chose à faire qu'à s'intéresser aux évènements de Paris. Dans notre pays ceux qui se sont passionnés pour la Révolution, c'est "le peuple des classes moyennes : médecins, procureurs, jeunes avocats, notaires de campagne". Pour tout ce petit monde, l'accès à la noblesse était fermé. Comme en France, les notables, ce sont eux le Tiers Etat qui prit en main le mouvement.

"Thonon, Evian possédaient une foule de jeunes gens imbus des idées nouvelles, que l'injustice révoltait. Artiste, littérateur enthousiaste, le jeune médecin Joseph Dessaix s'inscrivit dans les rangs des premiers volontaires de la garde nationale parisienne et assista à la prise de la Bastille". (Piccard, tome II pg 23).

En Septembre 1791, à Thonon, sur les bords de l'Oncion (derrière le vieil hôpital), des jeunes thononais : Charles, Ticon, Michaud, le Dr Jh Dessaix, après avoir dévalisé un armurier, avait entonné le "Ça ira" révolutionnaire. La justice Piémont-Sardaigne avait la main lourde. Ils avaient été condamnés qui à la corde... qui aux galères perpétuelles... Mais ils avaient franchi la frontière de Nernier à Versoie. François Dessaix les rejoindra à Paris et rédigera avec eux "le Toscin Savoyard" qui sera distribué sous le manteau dans tout le Chablais.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en cette fin du XVIII^e siècle, siècle de la philosophie et des Lumières... les idées circulaient et pour elles, pas de frontières. Voltaire avait vécu à Ferney, ses œuvres comme le contrat Social de Rousseau étaient lues dans la bourgeoisie et dans la noblesse savoyarde ; comme les loges maçonniques étaient bien implantées dans les villes de Savoie. Le comte Joseph de Maistre qui sera un acharné antirévolutionnaire, était inscrit à la loge maçonnique de Chambéry. Ainsi la Savoie était prête pour la Révolution.

Invasion ou Révolution en Savoie : 22 Septembre 1792.

Dans "La Savoie de la Révolution", tome IV, Palluel Guillard titre : Invasion ou libération?... ou Assimilation et annexion... Le général Montesquiou avec 3000 hommes de l'armée du midi franchit la frontière à Chapareillan, venant de Fort Barraux... il entre dans Chambéry, tandis que le vieux général sarde Lazary, sans combattre, ramène ses troupes vers le col du Mont-Genis. André Palluel Guillard résume l'entrée des français à Chambéry : "beaucoup de surprise, beaucoup de peur, beaucoup d'illusions".

Les nobles français émigrés à Chambéry, hautains et souvent odieux dans leur comportement... toute l'administration piémontaise... tout ce monde en toute hâte passe le col du Mont-Cenis. Quelques prêtres et Mgr Paget, évêque de Genève, quitteront le diocèse pour Turin. L'évêque, avant de partir, fera encore l'ordination de prêtres et de deux diacres le 22 Septembre. Ces deux diacres devenus prêtres auront leur célébrité : Joseph Pierre Rey, missionnaire sous la Terreur deviendra évêque d'Annecy... tandis que Claude Vuarin deviendra le premier curé de Genève quand le culte catholique sera rétabli dans Genève... par la Révolution et Napoléon I !!!

Désormais tout va aller très vite : il faut se hâter. Dès Octobre, on organise les élections des 600 députés savoyards.

On vote pour la première fois à NEUVECELLE le 14 Octobre 1792.

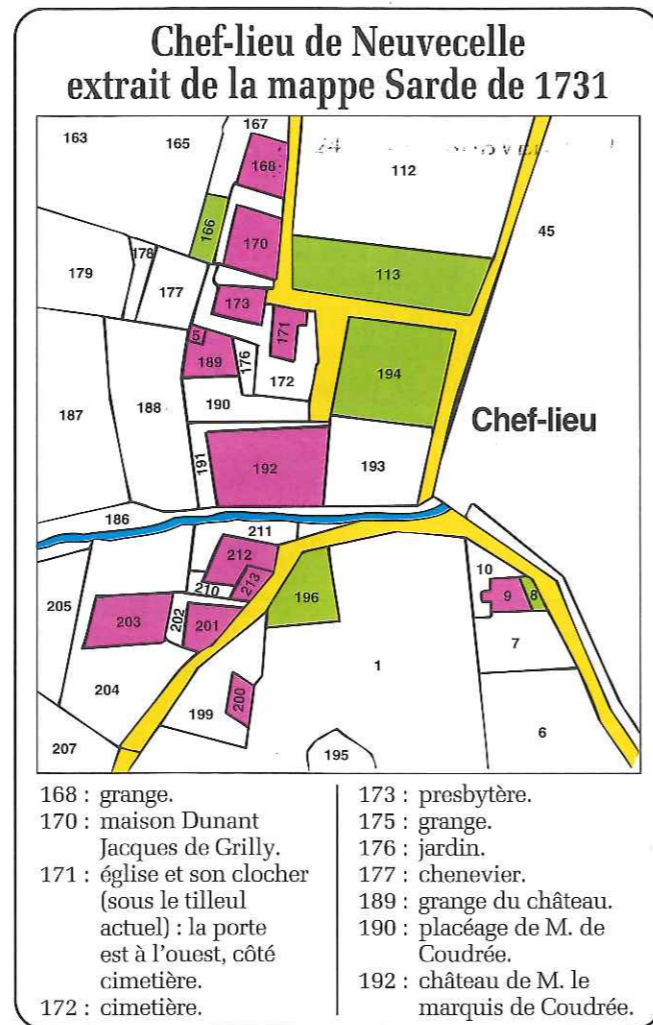
Le vote, s'est déroulée dans l'église : furent élus, Blanc Claude, homme de loi qui fut aussi élu par Evian, Féternes, et Publier, F M Seuvay

et André Jacquier. 65 hommes de NEUVECELLE avaient voté sur la place de l'église.

L'assemblée des 600 députés se nommera "Assemblée des Allobroges" (antiquité obligeait...). Depuis la disparition des États généraux au XVI^e siècle, la Savoie n'avait plus connu que les assemblées générales des communiens. Les 600 élus siègent à Chambéry dans la Cathédrale. Après avoir déclaré la Nation Allobroge souveraine, une et indivisible, les députés émettent le vœu de faire partie intégrante de la Nation Française... toutefois une sourdine, on ne veut pas partager... la dette française. Les orateurs parisiens comme Philibert Simon (ancien vicaire de Samoens)... Les premiers représentants en mission qui arriveront le 18 Décembre... tout ce monde saura motiver les députés à voter le rattachement à la France. Une seule commune, celle du Biot, représentée par l'abbé Bouvet, dit l'oncle Jacques votera : Savoie, république indépendante... On chargea Doppet, député de Chambéry, de porter ce vœu à Paris à la Convention qui, le 27 Novembre admit la Savoie comme 84^e département sous le nom "Département du Mont-Blanc, chef-lieu Chambéry".

C'était, il y a 200 ans : 1792.

GEORGES BAUD



Le Lac Léman

L'étymologie du "Léman" est incertaine, les meilleurs spécialistes pensent qu'elle est dérivée du Ligure "Lemanos" ou du Celtique "Lemos" signifiant Orme. Ce serait alors la rivière ou le Lac des Ormes. Le Léman est un des plus grands lacs européens ; l'origine en est sûrement très ancienne ; un premier lac devait exister au début du quaternaire, puis l'érosion des glaciers a modelé le relief sous-lacustre tel que nous le connaissons. Sa profondeur moyenne est de 374 mètres au dessus du niveau de la mer.

Le lac mesure 167 kilomètres de pourtour et 581 km² de superficie, dont 234 km² appartiennent au département français de la Haute-Savoie ; le reste aux Canton de Vaud, Valais, et Genève. La largeur maximale du lac se situe entre Amphion et Morges et mesure 13,8 kms. Sa longueur est de 72 kms.

Le lac Léman est un des premiers lacs-frontières historiquement reconnu. Le traité de Lausanne, du 30 Octobre 1564, d'arbitrage entre le Duc de Savoie et la ville de Berne disposait que le "milieu du lac... sera sa vraie délimitation". En fait, les droits jusqu'au "milieu" du lac datent déjà du XIII^e siècle.

Pour bien des français et des étrangers, la Haute-Savoie c'est le Mont-Blanc, la neige et les glaciers, la haute-montagne et ses chalets d'alpage et les sports d'hiver. Mais nous savons que le Nord de notre département ne répond pas du tout à cette image et en raison de sa topographie, le Chablais, notamment, présente un type de paysage bien différent, que la présence du lac accentue encore ; et à l'âpreté du climat de haute-montagne, il oppose la douceur de vivre...

Michel BONNEVIE

LETTRE D'UN PÊCHEUR PRISONNIER À SA FIANCÉE

Dans mon baraquement où le jour s'amenuise,
Assis sur mon grabat dur et trop étroit,
J'attends qu'à la fenêtre une étoile reluise,
Pour rentrer en moi-même et pour penser à toi.
Je te vois près de moi sur la barque de pêche
Qui nous berce ce soir au large d'Evian.
La vague, en se brisant aux rochers qu'elle lèche,
S'irradie au couchant d'innombrables brillants.
Rasant l'onde en plein vol les légères mouettes
Mènent autour de nous leur joyeux carrousel.
Et les cygnes semblent se faire des courbettes
Tant leur port est sur l'eau auguste et solennel.
Légers, on les croirait poussés par cette brise
Qui ploie en grands arceaux les frêles peupliers,
Mais, contournant bientôt la longue digue grise,
Ils rejoignent au port leur nid sous les piliers.
D'un geste familier, penché sur le bordage,
Je remonte une nasse immergée au matin,
Les truites, les brochets frétilent dans la cage
Et tu ris aux éclats en comptant le butin.

Mais, vois, le soir descend, déjà la nuit est proche,
La crête du Jura s'auréole de feu.
Un dernier rayon d'or caresse la Dent d'Oche,
Lausanne pour veiller met son manteau de Dieu.
Côte à côte serrés, les yeux dans un mirage,
Nous respirons l'azur comme un philtre attiédi,
Et, les doigts enlacés, nous suivons le sillage,
D'un triangle d'oiseaux fuyant vers le midi.
Ecrasant Evian de son architecture,
Un palace éclairé surgit sur le coteau ;
On dirait un vaisseau errant dans la verdure,
Qui, bientôt, va croiser notre petit bateau.
Hélas ! il faut rentrer, mettons un peu de voile.
D'un clocher d'alentour tinte un vieil angelus.
Je pense, en regardant s'enfuir ma douce étoile,
A ceux que j'aime tant, à toi que j'aime plus.
Chérie, et c'est ainsi qu'au fond de la Bavière,
Ravivant chaque soir son rêve évanoui,
Ton pêcheur prisonnier fait sa tendre prière,
Qui doit lui rendre un jour ton cœur épanoui.

Le 15 Octobre 1942

Poème écrit par Monsieur Gabriel BLANC, ancien déporté au camp de BUCHENWALD.

Qui reconnaissez-vous ?



Gym Nouvelle Forme

Nos joies...

Nous présentons nos félicitations à :

- M. et Mme Antoine LAZARETH pour la naissance de leur petit-fils Frédéric, 4^e enfant au foyer de Catherine et Daniel BLANC et 11^e petit-enfant de M. et Mme LAZARETH.

Nos peines...

Nous formulons nos sincères condoléances à :

- M. et Mme Charles PERNET, éprouvés par le décès de M. l'Abbé Pierre GRANJUX le 26 Mai 1992, frère de Mme PERNET.

Nos vœux...

- Nous souhaitons un prompt rétablissement à M. Serge FOREL.
- Nous souhaitons une bonne retraite à M. Pierre PAGNIER.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

MAIRIE DE NEUVECELLE

SERVICE ADMINISTRATIF :

Avenue de Verlagny
Tél. 50.75.03.45 - Fax : 50.74.66.65.

Horaires d'ouverture du Secrétariat : Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures.

Permanence le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

SERVICES TECHNIQUES :

Avenue de Maxilly - Tél. 50.75.33.40.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que le Maire ne reçoit que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement). Les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

- Monsieur Antoine LAZARETH :

Le premier samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'éclairage public et l'assainissement.

- Monsieur Charles PERNET :

Le deuxième samedi de chaque mois en ce qui concerne l'information, les finances communales, les activités culturelles et loisirs.

- Monsieur Michel BIOLLEY :

Le troisième mercredi de chaque mois pour les affaires relatives à l'urbanisme, les permis de construire, le Plan d'Occupation des Sols et l'aide communale à la construction.

- Monsieur Etienne CHAUPUIS :

Le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, l'aide sociale et les sports.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Toute demande de subvention doit obligatoirement être formulée par écrit et accompagnée d'un bilan justificatif. Le bilan financier est obligatoire conformément à l'article L 221.8 du Code des Communes.

Ces deux documents seront déposés en Mairie pour le 20 février 1993 au plus tard, afin d'être examinés lors de l'élaboration du budget primitif.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Depuis le 8 septembre 1988 ce ramassage s'effectue désormais tous les deux mois soit pour 1993 : jeudi 14 janvier - jeudi 11 mars - jeudi 13 mai - jeudi 8 juillet - jeudi 9 septembre - jeudi 4 novembre.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les services municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine, les lundi, mercredi et vendredi, à partir de 7 h. 30. En juillet et août une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin.

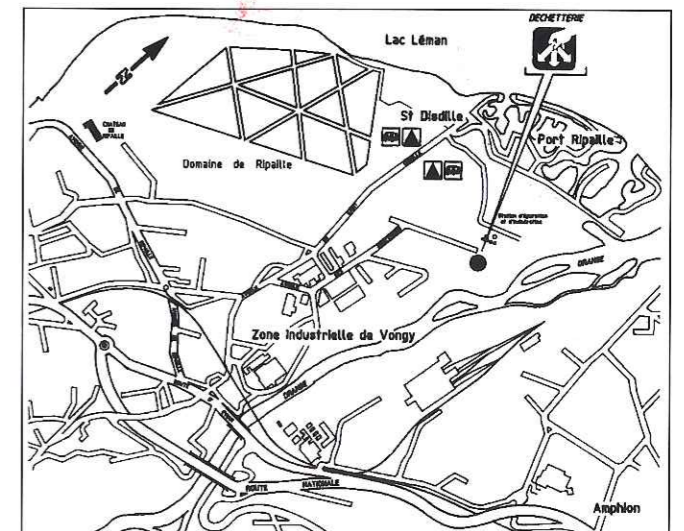
Seuls les sacs réglementaires distribués par les Services Techniques Municipaux doivent être utilisés. Les sacs doivent être déposés sur les trottoirs le jour même de chaque ramassage (**et non la veille !**).

DÉCHETTERIE

Les déchets encombrants (tailles et gazons, plastiques, papiers, cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture :

- du lundi au samedi inclus : de 8 à 19 heures,
- le dimanche matin : de 8 à 12 h. 30.



RÉCUPÉRATION DU VERRE ET SEULEMENT DU VERRE !

Il est rappelé qu'il existe 6 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune - Verlagny, Milly, La Verniaz, le Parc de l'Abbaye, Grande-Rive et le Rond-Point.

Pas de dépôt après 22 heures.

RECUPÉRATION DES BOUTEILLES PLASTIQUES

Désormais vous pouvez déposer vos bouteilles en plastique dans un container prévu à cet effet Avenue d'Evian à Milly.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

VISITE DE LA CHAPELLE DE MARAICHE

Les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec M. Antoine LAZARETH, 1er adjoint, téléphone 50.75.27.21.

DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.

Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique, soit les propriétés traversées de quelque nature qu'elles soient.

Ils est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon.



IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 1992 ont été fixés ainsi :

• Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,39%
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	33,07%
• Taxe d'habitation	8,39%
• Taxe professionnelle	13,63%

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 17 janvier au Restaurant "Le Maximilien" à Maxilly.

ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant actuellement leur service national sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 15 janvier en vue de leur faire parvenir leurs étrennes.

PRIX DE L'EAU

Pour la période du 1^{er} août 1991 au 31 juillet 1992, le prix de vente de l'eau potable a été fixé comme suit :

• Redevance Commune	3,92	F
• Redevance Etat	0,105	F
• Redevance Assainissement	4	F
• Redevance Agence de Bassin	0,76	F
TOTAL	8,785	F

PERMANENCE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Il est rappelé que la Mutualité Sociale Agricole assure une permanence en mairie les premiers jeudis de chaque mois, de 14 heures à 16 heures (sauf le jeudi 3 septembre).

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

A compter du mois de Janvier 1993, Madame MEDORI, Assistante Sociale, effectuera une permanence en Mairie le 2^e vendredi de chaque mois de 9 heures à 11 heures.

UN CONCILIEUR POUR LE CANTON D'EVIAN

Pour la première fois, un conciliateur est au service des habitants des 15 Communes du Canton.

M. Michel BERTRAND, retraité de la Fonction Publique, nommé par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel a pour mission de rapprocher les points de vue de personnes dont la démarche dénote une volonté de conciliation. En revanche, il lui est interdit de donner des conseils juridiques.

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous pris par correspondance adressée à :

M. le Conciliateur - 29 rue Nationale - 74500 EVIAN.

C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'EVIAN) qu'il recevra les intéressés.

Une note d'information sur l'action du conciliateur est à votre disposition en Mairie.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS - Tél. 18

Il est rappelé que pour certaines interventions extra-muros du corps des Sapeurs-Pompiers d'Evian, la Commune verse une participation au Service Départemental Incendie et Secours.

Les interventions prises en charge par la Commune se limitent aux suivantes :

- Accidents de la route
- Incendies et inondations
- Service médical d'urgence (SMUR) qui suppose le déplacement de l'ambulance des pompiers avec un médecin à bord.

En dehors de ces cas spécifiques, les interventions seront à la charge des demandeurs.

Il est également rappelé qu'il existe un service d'ambulances fonctionnant jour et nuit et dont les interventions sont remboursées par la Sécurité Sociale.

N.B. : La destruction des nids de guêpes n'est pas du ressort des Sapeurs-Pompiers.

LA BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

- le mardi de 14 h. 30 à 18 h. 30 : enfants et adultes.
- le vendredi de 17 h. 00 à 18 h. 30 : adultes seulement

PRINCIPALES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Où s'adresser :

A la Mairie du lieu de domicile

Pièces à fournir :

Justificatif de domicile (quittances EDF, loyer...),
2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
1 timbre fiscal à 150 francs,

S'il s'agit d'une première demande ou d'une demande de renouvellement d'une carte périmée qui n'a pas été établie par la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS, joindre un extrait d'acte de naissance, la carte périmée en cas de demande de renouvellement,

Délai d'obtention : environ une semaine.

Durée de validité : 10 ans.

PASSEPORT

Où s'adresser :

A la Mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

Justificatif de domicile (quittances EDF, loyer...),
2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
1 timbre fiscal à 350 francs,

S'il s'agit d'une première demande, joindre obligatoirement un extrait d'acte de naissance sauf si vous possédez une carte nationale d'identité en cours de validité établie par la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS.

Délai d'obtention : environ une semaine.

Durée de validité : 5 ans

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, DE MARIAGE, DE DÉCÈS

Les extraits d'acte sont délivrés gratuitement par la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 1992 et les inscriptions effectives seront réalisées au 1er mars 1993.

CONDITIONS A REMPLIR

POUR AVOIR LA QUALITÉ D'ELECTEUR :

- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de clôture de la liste électorale c'est à dire au dernier jour de février,
- Jouir des droits civils et politiques (ne pas être frappé d'incapacité électorale).

CONDITIONS A REMPLIR

POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ELECTORALE :

Sont inscrites, sur leur demande, les personnes ayant la qualité d'électeur et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

En règle générale, il faut :

- Etre domicilié dans la Commune de vote, ou
- Résider de façon réelle et continue depuis six mois au moins dans la Commune à la date de clôture de la liste électorale c'est à dire au dernier jour de février.

ou

- Posséder la qualité de contribuable dans la Commune pour la cinquième fois sans interruption. Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même liste que son conjoint si celui-ci est inscrit à titre de contribuable. Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale de la Commune.

En dehors des périodes de révision, des modifications peuvent être apportées à la liste électorale. L'énumération des adjonctions ou radiations figure dans l'article L.30 du Code Electoral (pour de plus amples renseignements, adressez vous au Secrétariat de la Mairie).

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

CHENILLES PROCESSIONNAIRES PIN ET CHÊNE

Propriétaires de jardins, si vous avez de gros nids blancs dans vos pins l'hiver, c'est que vous êtes en présence de chenilles processionnaires du pin. Ces chenilles dévorent les aiguilles des pins et de plus portent des poils très urticants pour les animaux et les hommes. C'est pour cela qu'il faut envisager une lutte ; une lutte qui ne sera efficace que si tous les pins sont traités (coût du traitement 300 F TTC en 92, pour une propriété, traitement biologique sans danger).

Si vos arbres sont petits coupez les nids avec des gants et brûlez-les. Si vos arbres sont grands et les nids hors d'atteinte il faudra les traiter par voie aérienne à condition qu'il y ait un bouquet d'arbres conséquent. Dans ce cas inscrivez-vous à la Mairie avant le 30 Juin 1993 pour profiter du traitement collectif qui aura lieu au mois de Septembre 1993.

TAXE DE SÉJOUR

La commune de Neuvécelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L233-31 du Code des Communes.

La taxe de séjour est établie sur les personnes séjournant dans les hôtels, les meublés, les terrains de camping et les gîtes. Le montant de la taxe due par chaque redevable est égal au tarif qui lui est applicable multiplié par le nombre de nuitées correspondant.

Les tarifs et une fiche d'informations complémentaires sont disponibles en mairie.

TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La Commune de Neuvécelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

RAPPEL : La taille des haies devra se faire de telle sorte que celles-ci ne devront pas déborder sur le domaine public. Assurer la taille en priorité le long des routes. Les haies doivent par ailleurs respecter les dispositions de l'article 671 du Code Civil (se renseigner en Maire).

SANTÉ : LES ADRESSES UTILES A NEUVECELLE

MÉDECINS GÉNÉRALISTES :

- Dr BEAUGHEON Gérard, Le Milly, avenue de Milly - Tél. 50.75.19.00.
- Dr MARTIN Gilles, Résidence Le Milly, avenue de Milly - Tél. 50.74.62.92

PHARMACIE DE MILLY :

- Pharmacien : M. OLLEON Jean-Christophe, avenue de Milly - Tél. 50.70.70.73.

MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE :

- Mme FRENOUX-BERTHOLIO Arlette, avenue d'Evian - Tél. 50.75.59.19.

INFIRMIER A DOMICILE :

- M. SIMON Patrick, avenue de Verlagny - Tél. 50.75.27.56.

LE CONSEIL MUNICIPAL
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

EQUIPE DE RÉDACTION DE CE BULLETIN :

BUTTAY Elisabeth - FAVRE Catherine - FONTAINE Vincent -
GRIMONT Francis - HEILIGENSTEIN Daniel -
MOREL Anne - PERNET Charles - PITTET Martine.

SORTEZ, DÉGUSTEZ, DANSEZ, JOUEZ

DÉGUSTEZ

Le restaurant panoramique La Toque Royale est ouvert tous les jours.

Au déjeuner, entre 12 h et 14 h 30, carte de saison, menu du jour ou menu gourmand.

Le soir, de 19 h 30 à 22 h 30, l'ambiance se fait feutrée et musicale.

Les dimanches et jours fériés, La Toque Royale vous propose un brunch à l'américaine entre 11 h et 15 h.

DANSEZ

Au Régent, le night-club du Casino, attractions, revues, orchestres se succèdent du mercredi au dimanche.

Discothèque après le spectacle.



JOUEZ

Osez le grand frisson des jeux traditionnels européens et américains : roulette française et anglaise, black-jack, punto-banco...

Profitez de l'entrée libre aux jeux automatiques dès 10 h du matin, 200 machines : vidéo-poker, rouleaux, grand choix de progressifs, mises de 1 F, 2 F, 5 F, 10 F et 100 F.

Bénéficiez des nombreux avantages du Club 777.



CASINO ROYAL EVIAN

Renseignements
et Réservations :
50.75.03.78
Poste 777